



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024



Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association loi 1901 - reconnue d'utilité publique - agréée pour la protection de la nature.



La pêche en kayak sur le Thouet à Montreuil-Bellay.

Sommaire

La Fédérationp. 4

Rapport Moralp. 5

Rapport financier p.6

 Commentaires sur les comptesp.6

 Vérification des comptesp.14

 Budget prévisionnel 2025p.16

Rapport associatifp.19

 Bilan des ventes de cartes.....p.19

 Milieux.....p.22

 Actions Piscicoles p.28

 Développement et Animation.....p.36

 Communicationp.52

 Police de la Pêche et Réglementation.....p.56

Références

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Rapport d'activités 2024 - Assemblée Générale du 22 mars 2025 à Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance.

Responsable de la rédaction : Bernard MERLIN

Ont collaboré à cette édition : les salariés de la Fédération et membres du Conseil d'Administration

Photographies : Laurent MADELON - FNPF, Erwan BALANÇA et Jocelyn DROCHON

Mise en page : Jocelyn DROCHON

Impression : Connivence - Angers



La pêche du silure sur la Loire.



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

Fédération de Maine-et-Loire
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique

1 280 rue de la Gachetière
Montayer - Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

☎ 02 41 87 57 09

✉ secretariat@fedepêche49.fr

🌐 www.fedepêche49.fr

Retrouvez nous aussi sur....



La Fédération de Maine-et-Loire de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique est chargée, de par la loi, de missions d'intérêt général, et est reconnue d'utilité publique, agréée au titre de la protection de l'environnement et habilitée à siéger dans les instances locales consultatives.

De par ses statuts, elle se doit de remplir diverses missions se déclinant selon deux axes principaux :

- › gérer et protéger les milieux aquatiques et les ressources piscicoles, ainsi que mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental,
- › assurer le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche et la mise en valeur du patrimoine halieutique local.

L'ÉQUIPE DE LA FÉDÉRATION

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Bureau de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est composé d'un Président, d'un Trésorier, d'une Secrétaire et de 2 Vice-Présidents.

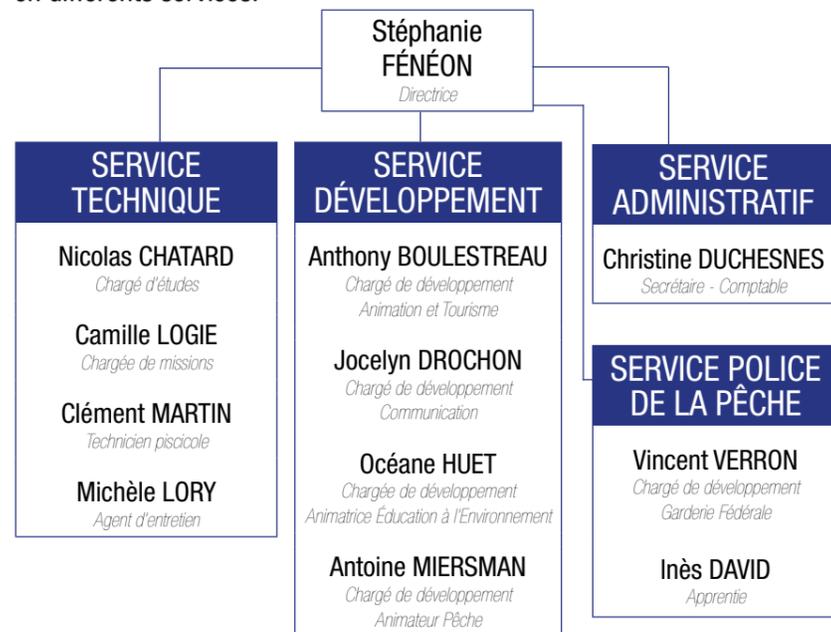
Bernard MERLIN Président Fédéral	Félix DURAND Trésorier	Marylise VINCENT Secrétaire	Julien TERNUS Vice-Président	Yves ROUVRAY Vice-Président
--	----------------------------------	---------------------------------------	--	---------------------------------------

Le Conseil d'Administration est composé des membres du Bureau et de 6 Administrateurs.

Bernard BOUTEILLER	Jérôme FLOT	Marc GARNIER	André MARCHAND	Yannick MALLET	Bernard VIGANT
---------------------------	--------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

SALARIÉS

L'équipe salariée de la Fédération est composée de 12 personnes réparties en différents services.



La Fédération en 2024



Rapport moral

«Les années se suivent et ne se ressemblent décidément pas. L'année 2024 nous aura apporté son lot de surprises, avec une météo très pluvieuse, ce qui a freiné l'activité de la pêche de loisir à la ligne, en raison des cours d'eau en crue à plusieurs reprises.

L'une des surprises de l'année aura été l'apparition massive d'écrevisses de Louisiane, qui ont fait le bonheur de certains gourmets, mais ont aussi soulevé de nombreuses questions auprès de notre Fédération concernant la réglementation de leur pêche. Nous espérons que les amateurs de pêche à l'écrevisse auront été nombreux à contribuer à la régulation de cette espèce invasive.

Même s'il a perturbé notre loisir, le climat très pluvieux de 2024 aura cependant été une excellente nouvelle pour nos cours d'eau, qui en avaient grandement besoin. Tout le monde s'accordera à dire que cette année aura été particulièrement favorable au brochet. En effet, ces conditions ont favorisé un bon repeuplement naturel. Nous savons tous que la bonne santé de la faune de nos cours d'eau dépend d'une rivière offrant une quantité d'eau suffisante et de bonne qualité.

Malheureusement, sur ce dernier point, nous ne pouvons pas être totalement satisfaits. En effet, notre département, ainsi que toute la région des Pays de la Loire, figurent parmi les mauvais élèves du bassin Loire-Bretagne en matière de qualité de l'eau de nos milieux aquatiques. Selon le dernier état des lieux de 2019, seulement 11 % des masses d'eau (c'est-à-dire les bassins versants) sont en bon état écologique en Pays de la Loire, et ce chiffre chute à 5 % en Maine-et-Loire. Espérons que le nouvel état des lieux en cours affichera de meilleurs résultats.

En attendant, rassurez-vous, nous ne baisserons pas les bras. Les élus et salariés de la Fédération sont et resteront toujours mobilisés au sein des instances de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux aquatiques. Ils continueront à les défendre avec détermination.

Je vous disais que le mauvais temps n'aura pas seulement freiné nos adhérents dans la pratique du loisir pêche, mais aussi toutes les activités de plein air. En conséquence, nous avons constaté une baisse des ventes de cartes de pêche en 2024, ce qui a eu un impact notable sur le budget de notre structure. Cela nous a contraints à une grande vigilance quant à la gestion de nos finances disponibles.

À la suite d'une alerte de notre cabinet d'expertise comptable à la mi-2024 concernant un risque de déficit important, un travail approfondi mené au sein de notre Commission Finances nous a permis de rétablir un résultat de fin d'année 2024 plus acceptable pour la Fédération.

Mais la vigilance reste plus que jamais de mise, car une autre grande surprise de 2024 a été une information capitale qui nous est parvenue au cours du deuxième semestre de la part du Duc de Brissac. Il s'agit de ce que j'avais déjà évoqué avec vous lors de notre Assemblée Générale Extraordinaire en octobre dernier : il nous a informés de la mise en vente du site de Montayer, dont sa famille est propriétaire, pour la somme de 700 000 € hors frais de notaire.

Le Conseil d'Administration de notre Fédération a pris la décision de se positionner pour l'achat de l'ensemble du site.

Nous avons alors dû mener un travail conséquent de recherche de financements pour concrétiser ce projet d'acquisition. Des choix difficiles ont été nécessaires afin d'établir un budget prévisionnel équilibré pour les années à venir, nous permettant d'honorer notre emprunt tout en conservant un budget aussi souple et fonctionnel que possible pour notre gestion quotidienne.

L'année 2024 aura également été marquée par des départs au sein de notre structure, notamment des mouvements au niveau du personnel, avec :

- Nicolas PELLETIER, géomaticien, qui nous aura fourni un travail remarquable sur l'élaboration de notre outil Web-PDPG, ainsi que sur la nouvelle cartographie de nos parcours, que vous pourrez découvrir prochainement sur notre site internet.

- François RIPOCHE, après plus de 20 ans d'engagement en tant que technicien piscicole au sein de notre Fédération, qui a choisi d'explorer de nouveaux horizons professionnels. Nous le remercions chaleureusement pour tout ce qu'il a apporté à notre structure et à notre réseau durant toutes ces années.

Pour le maintien des actions piscicoles, nous avons donc dû procéder naturellement au remplacement de François afin de continuer les missions attachées à ce poste. Je profite de l'occasion pour vous présenter Clément MARTIN, notre nouveau technicien piscicole, qui a rejoint notre équipe depuis le 15 janvier 2025. Nous lui souhaitons la bienvenue et comptons sur vous tous pour lui réserver un accueil chaleureux au sein de vos AAPPMA.

Nous avons également eu des départs de membres de notre Conseil d'Administration à la fin de 2024 et début 2025. Ces départs nous conduiront à organiser des élections complémentaires lors de notre Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre prochain. Vous pouvez d'ores et déjà lancer un appel via vos AAPPMA pour présenter des candidats. N'oubliez pas de rappeler que devenir élu à la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique nécessite un véritable engagement associatif et surtout COLLECTIF.

Être administrateur c'est :

- Faire vivre la Fédération ;
- Participer au fonctionnement général de l'association et s'investir dans les commissions internes ;
- Représenter TOUTES les AAPPMA ;
- Représenter la Fédération dans les instances extérieures ;
- Agir pour la défense de la pêche de loisir, de TOUS les modes de pêche de loisir autorisés, SANS OUBLIER LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ;
- Valoriser les actions de la Fédération.

Pour terminer, nous ne pouvons pas dresser un bilan de l'année 2024 sans évoquer la montée en puissance des attaques auxquelles sont aujourd'hui confrontées des structures œuvrant pour la protection de l'environnement.

Depuis plus d'un an maintenant, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) est la cible d'attaques, y compris politiques, totalement injustes et démesurées, alors que ses missions sont de garantir la préservation des ressources, des zones humides et des milieux aquatiques, ainsi que la qualité de notre environnement de manière générale.

Plus récemment, au sein de notre réseau, c'est le travail des techniciens, scientifiques et ingénieurs de l'association Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI) qui est remis en question, car leur expertise et leur lutte quotidienne pour la sauvegarde d'espèces en danger vont à l'encontre d'intérêts économiques.

À travers ces attaques, c'est le recul des préoccupations environnementales que nous voyons se généraliser depuis un an, face aux intérêts économiques. Nous devons absolument agir en soutien à l'OFB et à LOGRAMI, car nous serons peut-être les prochains. Après les attaques contre notre loisir de pêche par les associations animalistes (rappelez-vous des attaques concernant la pêche aux vifs), dans un avenir très proche, nous risquons nous aussi d'être attaqués sur notre autre mission statutaire de protection des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles.

Il est de notre rôle de rappeler que la protection de l'environnement de manière générale, et des milieux aquatiques en particulier, n'est pas seulement dans l'intérêt de la pratique de notre loisir, mais aussi dans celui des usagers économiques de la ressource en eau.

Bernard MERLIN
Président de la Fédération

Fédération de Maine et Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Le 25 février 2025,

Commentaires de l'Expert-Comptable sur les comptes de 2024

Les comptes qui vont être soumis à votre approbation ont été présentés à la commission des finances le 10 février 2025 et arrêtés par votre Conseil d'Administration le 24 février 2025.

Ils appellent les commentaires suivants :

COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat mesure l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'association au cours de l'exercice.

COMPARAISON RÉSULTAT 2024 - 2023

L'exercice se traduit par une perte de 8 374 euros contre une perte de 63 228 euros l'an passé, soit une variation positive de 54 854 euros.

Cette variation s'explique principalement par :

Évolutions favorables

• Hausse des entrées à la maison pêche et nature	2.6 K€
• Aides à l'emploi	13 K€
• Dommages et intérêts (PV)	28 K€
• Promotion de la pêche	29 K€
• Baisse de l'assistance financière sur travaux	17 K€

Évolutions défavorables

• Baisse des cotisations	21 K€
• Évolution des frais de personnel	11 K€

Rapport Financier

Commentaires sur les comptes 2024

Présenté par Angéline OGER
Expert Comptable Baker Tilly

Notons, concernant les travaux que sur l'année 2024 :

- 62 chantiers ont été suivis pour un budget global de 540 K€ de dépenses et 279 K€ de subventions prévisionnelles ;
- 29 chantiers ont été ouverts et 26 clos sur l'année ;

Le nombre de chantiers ouverts en 2024 est supérieur à 2023 et le montant moyen par chantier suivi est en diminution.

BILAN

Le bilan reflète le patrimoine de la Fédération.

ACTIF IMMOBILISÉ

L'actif immobilisé net s'élève à 1 346 349 €uros (terrains, parts sociales, matériel, constructions).

Une part importante concerne le site de MONTAYER.

Les immobilisations financières comprennent les parts sociales BPA pour 200 200 €

Les principaux investissements réalisés en 2024 (15 675 € au total) sont :

- Remplacement du groupe froid MPN..... 6.5 K€
- Chauffe-eau électrique 1.1 K€
- Matériels pour expositions..... 1.8 K€
- Matériels de bureau et informatique 1.3 K€

ACTIF CIRCULANT

Les créances (sommes dues à la Fédération de la Pêche 49) s'élèvent à 359 599 euros. Il s'agit pour l'essentiel de subventions à percevoir (travaux et aides à l'emploi).

La trésorerie s'élève à 1 010 880 euros, soit une baisse de 67 326 € en comparaison à 2023.

DETTES

Le total des dettes s'établit à 525 456 €uros. Elles concernent principalement :

- Dettes vis-à-vis de l'Agence de l'Eau (partie reversée des cartes) 145 619 €
- Vignettes AAPMA 111 159 €
- Les dettes sociales et fiscales 63 266 €
- Les dettes fournisseurs 21 054 €
- Les subventions travaux à verser 101 070 €

FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés s'élèvent à 9 250 € au 31 Décembre 2024 contre 10 750 € en 2023. Ils concernent les projets suivants :

- Aménagement du parking 9 250 €

Les fonds dédiés pour le terrassement du parking sont repris sur une durée de 10 ans.

FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds propres de la Fédération s'élèvent à 2 197 037 €uros au 31 Décembre 2024.

CONCLUSION

L'exercice se traduit par un déficit de 8 374 €uros et la situation financière est saine. Les ventes de cartes de pêche sont en légère baisse en 2024 par rapport à 2023, et la Maison Pêche et Nature connaît un maintien de son activité.

Angéline OGER

✓ Certified by // yousign

Angéline OGER
Expert-Comptable

Bilan actif

	31/12/2024 (12 mois)			31/12/2023 (12 mois)	Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
<i>Frais d'établissement</i>						
<i>Frais de recherche et de développement</i>						
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>						
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	10 357	- 9 734	623	890	- 267	- 30
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>						
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>						
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>						
Immobilisations corporelles						
<i>Terrains</i>	337 792	- 11 693	326 099	330 288	- 4 189	- 1
<i>Constructions</i>	2 461 290	-1 689 081	772 208	821 971	- 49 763	- 6
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	109 366	- 94 040	15 326	12 350	2 976	24
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	302 527	- 272 134	30 393	41 925	- 11 532	- 28
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>						
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>						
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>						
Immobilisations financières (1)						
<i>Participations et Créances rattachées</i>						
<i>Autres titres immobilisés</i>	200 200		200 200	200 200		
<i>Prêts</i>						
<i>Autres immobilisations financières</i>	1 500		1 500	1 500		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	3 423 031	-2 076 682	1 346 349	1 409 124	- 62 775	- 4
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
<i>Stocks et en-cours</i>						
Avances et acomptes versés sur commandes						
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>						
Créances (1)						
<i>Bénéficiaires et comptes rattachés</i>	35 382		35 382	10 419	24 962	240
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>						
<i>Autres</i>	299 959		299 959	342 939	- 42 980	- 13
Valeurs mobilières de placement						
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	24 268		24 268	22 326	1 942	9
Instruments de trésorerie						
<i>Instruments de trésorerie</i>						
Disponibilités						
<i>Disponibilités</i>	1 010 880		1 010 880	1 078 206	- 67 326	- 6
Charges constatées d'avance (1)						
<i>Charges constatées d'avance</i>	14 906		14 906	48 641	- 33 735	- 69
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 385 394		1 385 394	1 502 531	- 117 137	- 8
<i>Frais d'émission des emprunts (III)</i>						
<i>Primes de remboursement des emprunts (IV)</i>						
<i>Ecarts de conversion actif (V)</i>						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 808 424	-2 076 682	2 731 742	2 911 655	- 179 912	- 6

(1) Dont à moins d'un an (brut) :-

Bilan passif

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
<i>Fonds propres statutaires</i>				
<i>Fonds propres complémentaires</i>	294 056	294 056		
Fonds propres avec droit de reprise				
<i>Fonds propres statutaires</i>				
<i>Fonds propres complémentaires</i>				
Écarts de réévaluation				
<i>Écarts de réévaluation</i>				
Réserves				
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>				
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>				
<i>Autres</i>				
Report à nouveau				
<i>Report à nouveau</i>	1 806 015	1 869 243	- 63 228	- 3
Excédent ou déficit de l'exercice				
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	- 8 374	- 63 228	54 854	- 87
Situation nette (sous total)	2 091 697	2 100 071	- 8 374	
<i>Fonds propres consommables</i>				
<i>Subventions d'investissement</i>	105 339	122 470	- 17 131	- 14
<i>Provisions réglementées</i>				
Total Fonds Propres (I)	2 197 037	2 222 541	- 25 504	- 1
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>				
<i>Fonds dédiés</i>	9 250	10 750	- 1 500	- 14
Total Fonds Reportés et Dédiés (II)	9 250	10 750	- 1 500	- 14
PROVISIONS				
<i>Provisions pour risques</i>				
<i>Provisions pour charges</i>				
Total Provisions (III)				
DETTES				
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	72 497	81 065	- 8 569	- 11
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>				
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes</i>				
<i>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</i>	21 054	47 992	- 26 937	- 56
<i>Dettes des legs ou donations</i>				
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	63 266	71 843	- 8 576	- 12
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes</i>	364 455	469 096	- 104 640	- 22
<i>Produits constatés d'avance</i>	4 183	8 368	- 4 185	- 50
TOTAL DETTES (IV)	525 456	678 364	- 152 908	- 23
<i>Ecarts de conversion Passif (V)</i>				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 731 742	2 911 655	- 179 912	- 6

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<i>Cotisations</i>	606 860	627 990	- 21 129	- 3
Ventes de biens et services				
<i>Ventes de biens</i>	33 893	45 679	- 11 786	- 26
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
<i>Ventes de prestations de service</i>	86 977	73 542	13 436	18
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financiers				
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	199 815	298 358	- 98 543	- 33
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>				
Ressources liées à la générosité du public				
<i>Dons manuels</i>				
<i>Mécénats</i>				
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>				
<i>Contributions financières</i>				
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>	10 618	12 506	- 1 888	- 15
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	1 500	1 500		
<i>Autres produits</i>	157 330	100 610	56 719	56
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 096 993	1 160 185	- 63 192	- 5
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>Achats de marchandises</i>	38 880	62 255	- 23 375	- 38
<i>Variation de stock</i>				
<i>Autres achats et charges externes (1) (2)</i>	372 840	348 094	24 746	7
<i>Aides financières</i>	72 354	197 491	- 125 137	- 63
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	18 694	11 629	7 065	61
<i>Salaires et traitements</i>	412 676	401 601	11 075	3
<i>Charges sociales</i>	153 480	154 870	- 1 390	- 1
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	78 235	93 564	- 15 329	- 16
<i>Dotations aux provisions</i>				
<i>Reports en fonds dédiés</i>				
<i>Autres charges</i>	943	616	327	53
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 148 101	1 270 119	- 122 018	- 10
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 51 108	- 109 934	58 826	- 54
PRODUITS FINANCIERS				
<i>De participation</i>				
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>	5 005	4 404	601	14
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	28 642	26 598	2 044	8
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge</i>				
<i>Différences positives de change</i>				
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	33 647	31 002	2 645	9
CHARGES FINANCIÈRES				
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>				
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	1 229	1 453	- 224	- 15
<i>Différences négatives de change</i>				
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 229	1 453	- 224	- 15
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	32 418	29 549	2 869	10
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 18 690	- 80 384	61 694	- 77
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	4 185	11 180	- 6 995	- 63
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>	17 131	16 812	319	2
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	21 316	27 992	- 6 677	- 24
CHARGES EXCEPTIONNELLES				

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	Euros	%
	Total	Total	Euros	%
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	1 835	2 097	- 262	- 12
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>				
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 835	2 097	- 262	- 12
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	19 480	25 896	- 6 415	- 25
<i>Participation des salariés aux résultats (VII)</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices (VIII)</i>	9 164	8 739	425	5
Total des produits (I + III + V)	1 151 956	1 219 179	- 67 224	- 6
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 160 329	1 282 407	- 122 078	- 10
EXCEDENT				
DEFICIT	- 8 374	- 63 228	54 854	- 87
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
<i>Dons en nature</i>				
<i>Prestations en nature</i>				
<i>Bénévolat</i>	9 504	1 578	7 926	502
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	9 504	1 578	7 926	502
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
<i>Secours en nature</i>				
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>				
<i>Prestations en nature</i>				
<i>Personnel bénévole</i>	9 504	1 578	7 926	502
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	9 504	1 578	7 926	502

(1) Redevances de crédit-bail mobilier

(2) Redevances de crédit-bail immobilier



Rapport des vérificateurs aux comptes

Présenté par Alain AUGELLE & Dominique OGER

«Nous soussignons, Alain AUGELLE et Dominique OGER, vérificateurs aux comptes, avons procédé à notre mission le mercredi 24 février 2025 en présence de Félix DURAND trésorier, et Christine DUCHESNES secrétaire comptable. Par contre, cette année nous n'avons pas été invités à la séance du conseil d'administration pour la présentation du bilan de l'exercice 2024. En conséquence, nous établissons le rapport suivant :

Contrôle de la réalisation budgétaire

Deux semaines avant la réunion du 24 février 2025, nous avons reçu par courriel le grand livre et la balance générale 2024, ainsi que par courrier comme nous l'avions demandés. Le jour de la réunion les postes budgétaires ont fait l'objet d'un examen très attentif. La Fédération nous a permis de vérifier les comptes dans un bon état d'esprit et à répondu à toutes nos questions.

Contrôle de gestion

Le bilan est de nouveau négatif par rapport au prévisionnel et pose toujours de nombreuses questions, charges importantes, les coûts élevés :

- Du photocopieur
- Les forfaits téléphoniques des portables qui pourraient peut-être aussi être renégociés à la baisse pour certains.
- Des achats de confort tels que les approvisionnements de café et autres pouvant être négociés soit en achats groupé soit en société de prestation de service,
- Il en va de même pour les fournitures administratives, les frais d'avocat, ainsi que les frais de personnel en augmentation
- Au niveau du personnel nous pensons vraiment que nous sommes au maximum, même si nous avons des aides.
- Il y a la baisse des produits cartes de pêche environ 26 000 €.
- Les produits en augmentation pour la maison Pêche Nature, et les produits liés aux amendes pour 68 000 € qui ont sauvé le budget.

Il y a eu des efforts de faits, mais pas encore suffisants.

En conclusion

Nous sommes préoccupés par rapport au déficit de l'année 2024, il va falloir maîtriser les dépenses, en rationalisant les commandes et faire des efforts sur d'autres postes.

En espérant que les ventes de cartes soient encore aux rendez-vous en 2025 !

Nous félicitons le trésorier pour la bonne tenue de ses comptes et demandons à l'assemblée générale de lui donner quitus pour l'exercice 2024

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions».

Budget prévisionnel 2025

Présenté par Félix DURAND
Trésorier Fédéral

DÉPENSES

	Budget 2025	Réalisation 2024	Budget 2024
60 - Achats	37 720,00	40 165,41	37 020,00
Achats matières et fournitures	24 100,00	22 563,64	24 785,00
Autres fournitures	13 620,00	17 601,77	12 235,00
61 - Services extérieurs	122 556,40	130 521,46	105 340,00
Locations	67 500,00	71 366,51	58 240,00
Entretien et réparation	34 856,40	40 093,82	27 900,00
Assurance	19 000,00	18 385,12	18 000,00
Documentation	1 200,00	676,01	1 200,00
62 - Autres services extérieurs	166 841,98	203 007,28	169 348,45
Rémunérations intermédiaires et honoraires	55 000,00	59 248,96	54 400,00
Publicité, publication	66 541,98	96 661,58	60 800,00
Déplacements, missions	44 200,00	45 899,54	52 030,00
Services bancaires, autres	1 100,00	1 197,20	2 118,45
63 - Impôts et taxes	22 244,00	25 969,00	11 168,05
Autres impôts et taxes	22 244,00	25 969,00	11 168,05
64 - Charges des personnels	522 246,27	558 501,78	545 424,02
Rémunération des personnels, bureau	387 246,27	412 676,05	404 424,02
Formation continue	5 000,00	4 783,01	10 000,00
Charges sociales	130 000,00	141 042,72	131 000,00
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	106 437,99	85 839,66	144 336,20
Subvention aux AAPPMA / EDEN	62 353,70	83 646,60	134 056,20
Subvention travaux / projets	40 912,00	481,48	
Subvention diverse			
Répartition autoproduction	2 000,00	768,79	10 000,00
Gestion courante	1 172,29	942,79	280,00
66 - Charges financières	1 300,00	1 229,12	
67 - Charges exceptionnelles	2 200,00	1 835,22	20 000,00
68 - Dotations aux amortissements, provisions	78 000,00	78 234,72	85 000,00
TOTAL DES CHARGES	1 058 246,64	1 124 074,53	1 117 636,72
Excédent prévisionnel (bénéfice)	47 376,40		23 053,28

PRODUITS

	Budget 2025	Réalisation 2024	Budget 2024
70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	121 350,00	160 766,61	117 290,00
Entrée MPN	41 000,00	44 907,32	41 000,00
Prestation études et recherche	39 000,00	42 070,00	35 000,00
Baux environnementaux, Maison Montayer, DI	41 350,00	73 789,29	41 290,00
72 - Production pisciculture, étang			
74 - Subventions d'exploitations	313 085,34	292 717,02	364 000,00
Subvention travaux	53 992,84	28 232,57	108 000,00
Subvention travaux fédération			
Agence de l'eau , Région , FNFP			30 000,00
Subvention aides à l'emploi	172 000,00	186 180,25	177 000,00
Subvention EHGO	87 092,50	78 304,20	49 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	607 191,30	603 870,20	640 900,00
Cotisations	583 463,50	554 814,00	590 900,00
Répartition EHGO	23 727,80	49 056,20	50 000,00
76 - Produits financiers	28 000,00	33 747,15	2 000,00
77 - Produits exceptionnels	4 180,00	5 969,12	
Quote part subvention et investissement	17 130,00	17 130,71	15 000,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Dons manuels - sponsoring	13 186,40		
TOTAL DES PRODUITS	1 105 623,04	1 115 700,81	1 125 690,00
Insuffisance prévisionnelle (déficit)		-8 373,72	

Commentaires

Ce budget prévisionnel 2025 a été approuvé par le Conseil d'Administration, le 24 Février 2025.

Comme vous pouvez le constater, le résultat 2024 est négatif de 8 373,72€ (insuffisance prévisionnelle - déficit).

Plus que jamais, la contrainte budgétaire s'impose à tous les niveaux nous concernant.

Les principaux revenus et produits d'exploitation garantis sont toujours les cartes de pêche vendues.

Je vous propose de voter ce budget prévisionnel 2025.

Félix DURAND
Trésorier Fédéral

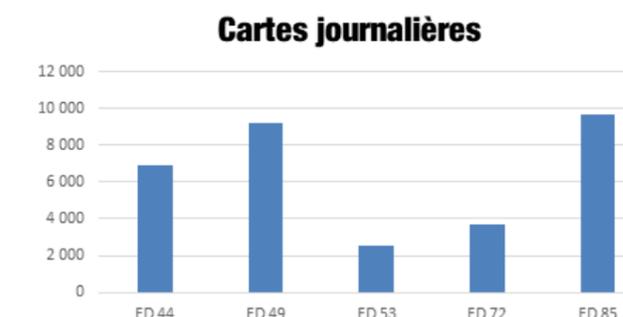
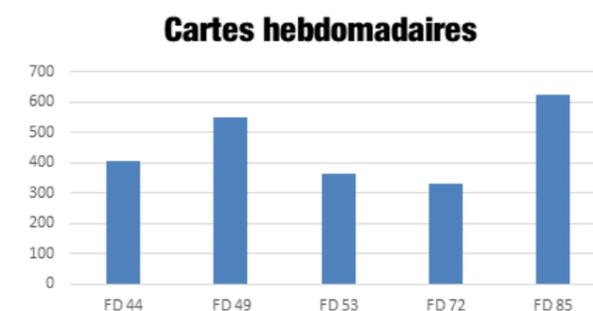
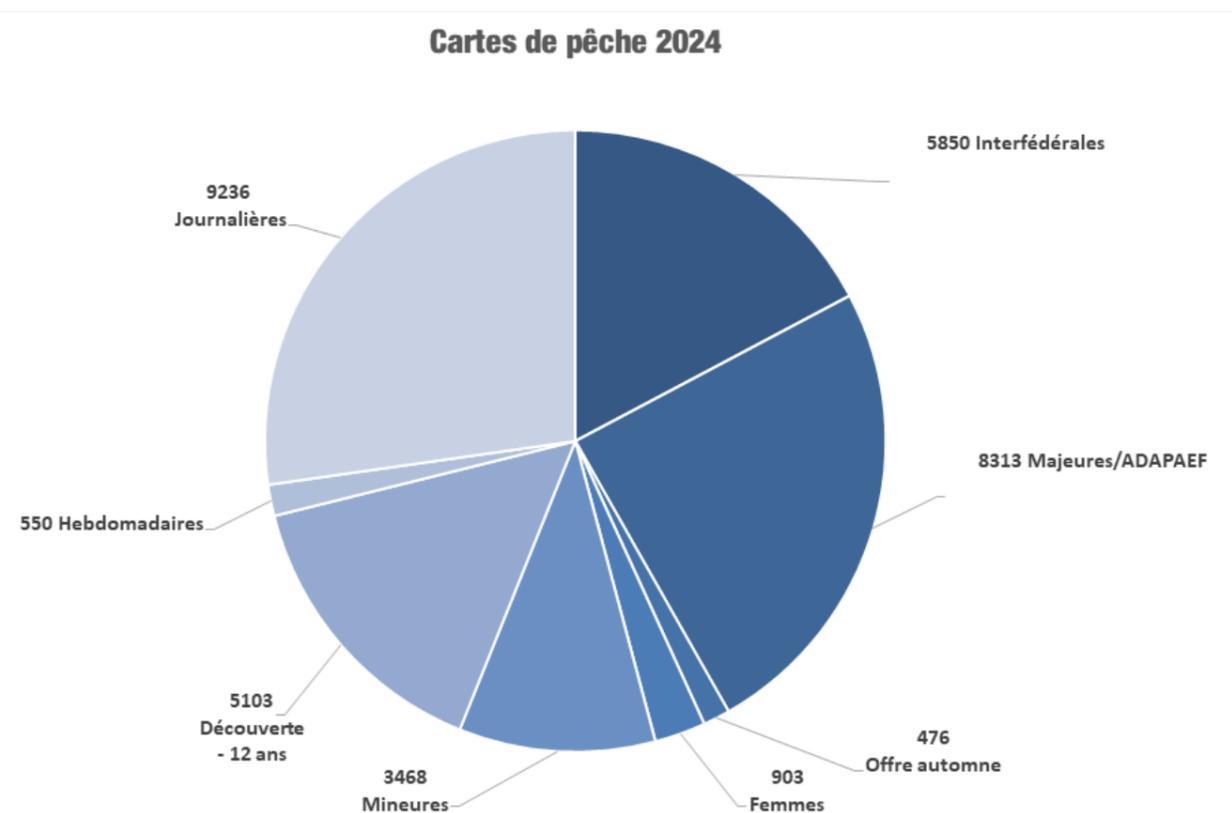
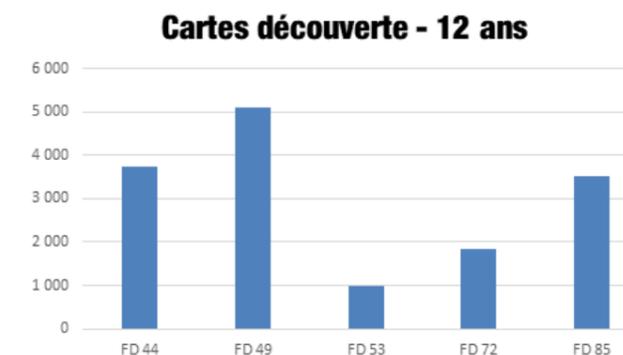
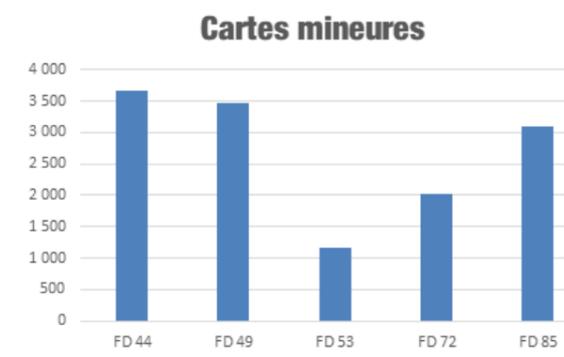
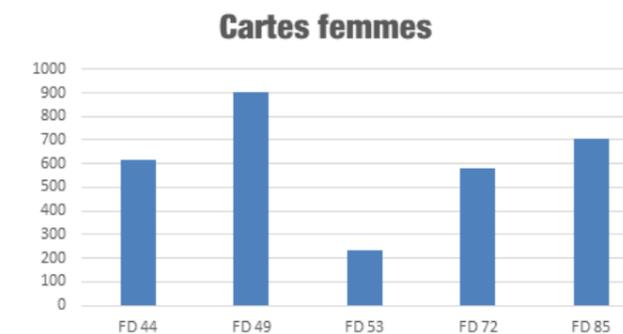
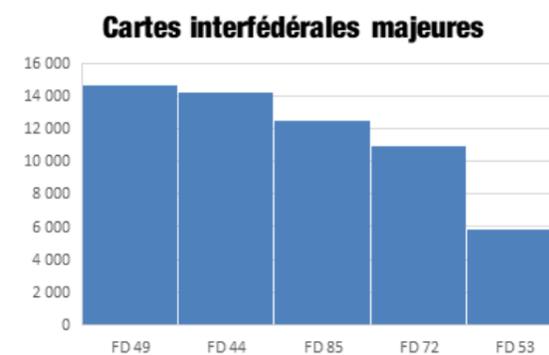
Bilan des ventes de cartes 2024

Présenté par Félix DURAND
Trésorier Fédéral



LES EFFECTIFS DANS LE DÉPARTEMENT EN 2024

CARTES	2023	2024	DIFF. %
Interfédérales	6 120	5 850	-4.41 %
Offre automne	309	476	+54.04 %
Majeures/adapaef	8 859	8 313	-6.16 %
Femmes	1 001	903	-9.79 %
Mineures	3 700	3 468	-6.27 %
Découvertes	5 294	5 103	-3.60 %
Hebdomadaires	526	550	+4.56 %
Journalières	8 586	9 236	+7.57%
TOTAL	34 395	33 899	-1.35 %



VENTES NATIONALES 2024

CARTES ASSOCIATION RÉGIONALE 2024

CARTES	FD 44	FD 49	FD 53	FD 72	FD 85
Interfédérales	7 225	5 850	3 055	4 758	5 302
Automne	486	476	50	130	335
Majeures/adapaef	6 531	8 313	2 790	6 030	6 894
Femmes	617	903	233	580	707
Mineures	3 664	3 468	1 165	2 015	3 097
Découvertes	3 736	5 103	998	1 838	3 521
Hebdomadaires	405	550	366	330	626
Journalières	6 949	9 236	2 505	3 689	9 654
TOTAL	29 613	33 899	11 162	19 370	30 136

CARTES	2023	2024	Dif. %
Interfédérales/ Majeures	1 136 438	1 097 297	-3.00 %
Automne	14 002	14 879	+6.27 %
ADAPAEF	3 452	3 085	-10.63 %
Femmes	53 627	47 486	-11.45 %
Mineures	158 533	150 838	-4.85 %
Découvertes	193 384	182 833	-5.45 %
Hebdomadaires	72 112	70 915	-1.66 %
Journalières	281 596	268 922	-4.50 %
TOTAL	1 913 144	1 836 255	-4.01 %

Commission Milieux

Félix DURAND - Élu référent

Camille LOGIE & Nicolas CHATARD - Salariés référents

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) étant finalisé, il est désormais essentiel de promouvoir et de faire porter par les différents partenaires, les actions préconisées. Par ailleurs, afin de renforcer notre accompagnement des syndicats de rivières dans leurs projets de restauration, de nouvelles prestations techniques sont désormais disponibles : Réseau d'Évaluation des Habitats (REH), Carhyce, Information sur la Continuité Ecologique (ICE). Ces protocoles et outils d'analyse permettent à la Fédération d'offrir à ses partenaires, une expertise approfondie sur les fonctionnalités des milieux aquatiques et la prise en compte du peuplement piscicole.

Enfin, le Service a mené différentes actions, études et suivis pour le compte d'organismes territoriaux (comme la restauration du Pont Rame (voir ci-dessous), ainsi que des expertises visant à consolider les études réalisées par les syndicats de rivières.

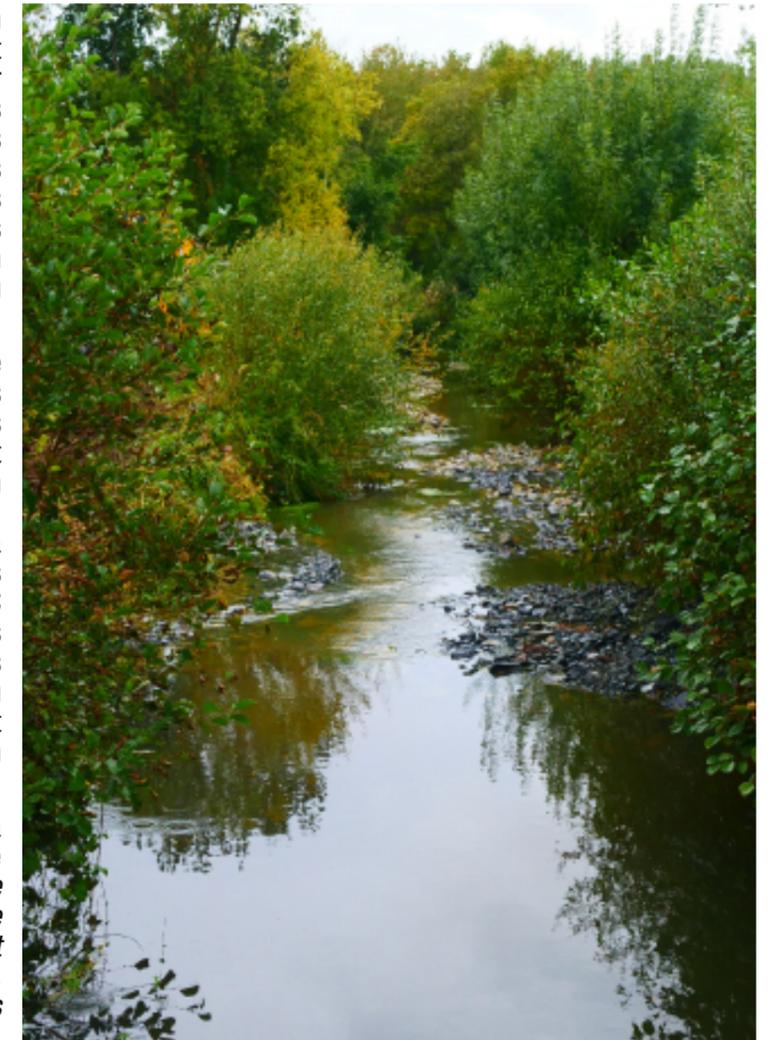
Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC)

Sur les 9 SAGE du Maine-et-Loire ayant chacun lancé une étude HMUC, beaucoup sont actuellement à l'arrêt. Certaines études sont suspendues car les conclusions ne vont pas dans le sens des usages révélant que les prélèvements actuels sont excessifs et contribuent à la dégradation des milieux aquatiques. D'autres, dont les cahiers des charges ont été mal définis, sont bloquées en attendant des études complémentaires. Enfin certaines ont été terminées mais n'ont donné lieu à aucun plan d'actions concret par la suite.

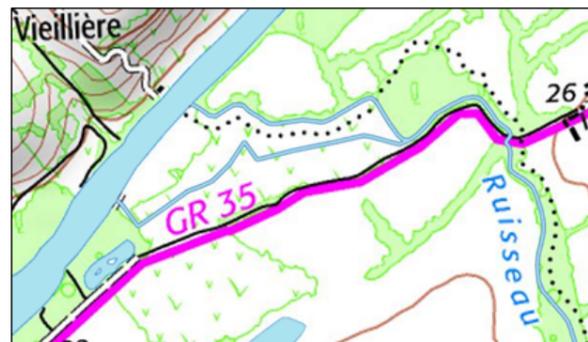
La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est toutefois restée vigilante sur l'évolution de ces études HMUC, veillant à ce que la vie aquatique – et non sa simple survie – soit réellement prise en compte, notamment en période estivale. En effet, les surprélèvements durant l'été, constituent la principale cause de la disparition de nombreuses espèces aquatiques. A ce jour, aucune étude HMUC n'a proposé de solution concrète pour définir les débits minimums estivaux acceptables dans les cours d'eau. Seul l'Authion, sous l'impulsion du Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Authion et de ses affluents (SMBAA), lancera une analyse en 2025.

Enfin, les études HMUC doivent aboutir à l'élaboration des PTGE (Projet de Territoire de Gestion de l'Eau). « *Un PTGE est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc.) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. Il s'agit de mobiliser à l'échelle du territoire des solutions privilégiant les synergies entre les bénéfiques socio-économiques et les externalités positives environnementales, dans une perspective de développement durable du territoire. Le PTGE doit intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux.* » (Source Ministère de l'Agriculture).

Il nous appartient d'être particulièrement vigilant afin que les solutions proposées, reposent sur des mécanismes naturels et non sur le stockage à usage privé.



Restauration morphologique de l'aval du Pont Rame



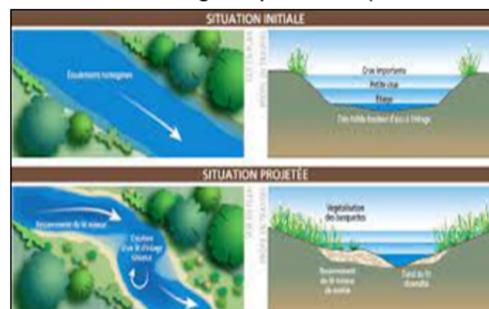
Le ruisseau du Pont Rame est une rivière de première catégorie qui se jette dans le Loir. Dans les années 1970, il a subi d'importantes modifications (recalibrage, détournement, création d'ouvrages...) dans le cadre du remembrement.

Aussi, conformément à l'arrêté SEEF/PPE 49-2022-00100 (relatif aux travaux de restauration du ruisseau de Pont Rame), la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est portée maître d'œuvre et maître d'ouvrage pour la réalisation de travaux visant à améliorer la diversification des habitats et la continuité piscicole du cours d'eau.

La Fédération, propriétaire d'une partie du cours d'eau sur lequel se trouve un ouvrage répartiteur (assurant le remplissage et le maintien du niveau d'eau d'une frayère à brochets de 4,5 hectares), a mené une action de restauration morphologique et de continuité piscicole dans le cadre du Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevine. Cette initiative permettra de restaurer 800 mètres linéaires de cours d'eau et d'assurer la continuité piscicole sur 1,5 km.

Il apparaît que le cours d'eau a été élargi. Il est donc proposé de réduire la section du lit de la rivière afin de retrouver un lit emboîté, garantissant un hydrodynamisme fonctionnel tout au long de l'année, et en particulier durant la période estivale, où le débit moyen en août, a été mesuré à moins de 10 litres par seconde.

Après étude, il a été déterminé que le lit moyen de la rivière doit être réduit à 2 mètres de large (6 mètres actuellement) et le lit d'étiage à 0,3 mètre. Pour ce faire, un déblai/remblai de 100 mètres cubes, sera réalisé en rive gauche (propriété de la Fédération), ainsi qu'un apport de matériaux d'environ 50 mètres cubes, constitués de « découvert de carrière (0/150 mm) ».



Les travaux ont été réalisés durant le mois d'octobre 2024. Pendant près d'une semaine, une pelleteuse a rehaussé les banquettes pour de resserrer le lit, tout en préservant les fosses, essentielles au maintien de la vie aquatique en période d'étiage.



Parallèlement, des déflecteurs en bois ont été installés dans le lit de la rivière pour diversifier les écoulements et recréer des fosses ainsi que des abris dans le lit mineur. Malheureusement, la montée rapide des eaux à la mi-octobre, a interrompu le chantier. Celui-ci reprendra au printemps 2025 pour finaliser l'installation des déflecteurs.

Cela dit, les effets d'accélération et de diversification des écoulements se font déjà sentir sur une grande partie du chantier.

Au total, les travaux coûteront 35 000 €, financés à 10 % par la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF) et à 10 % par la Fédération. Ils devraient permettre le retour d'espèces rhéophiles, mieux adaptées aux conditions hydrologiques du cours d'eau.

Afin d'évaluer l'efficacité de ces aménagements, une pêche d'inventaire sera réalisée en 2026.

Réseau expérimental de suivi des températures sur le bassin de l'Èvre

La température de l'eau est un paramètre qui joue un rôle majeur dans la dynamique de nombreux organismes aquatiques. Elle influence leur croissance, leur reproduction, leur comportement ainsi que leur répartition spatiale. Le dérèglement climatique participe fortement à l'augmentation des températures des cours d'eau, tout en modifiant les régimes de précipitation, impactant ainsi l'équilibre des écosystèmes aquatiques.

Il est donc essentiel de prendre en compte ce paramètre afin d'établir un lien entre l'évolution des températures et la dynamique des organismes aquatiques. Cela permet également de concevoir des mesures de gestion adaptées et efficaces sur le long terme.

Dans le cadre de l'amélioration de la connaissance des peuplements piscicoles et du développement du PDPG, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, met en place un réseau de surveillance des températures des cours d'eau du département. Ce dispositif est d'abord testé sur le bassin de l'Èvre, en partenariat avec le SMIB (Syndicat mixte des bassins Evre-Thau-St Denis-Robinets-Haie d'Alot).

Huit sondes autonomes et consultables à distance, ont été installées sur plusieurs cours d'eau du bassin de l'Èvre, bénéficiant d'un écoulement tout au long de l'année. L'objectif principal est de repérer les valeurs seuils durant la période estivale afin de déterminer si la température constitue un facteur limitant. Ce programme, d'un montant de 9 500 €, est subventionné à hauteur de 50% par la Fédération Nationale de Pêche en France.

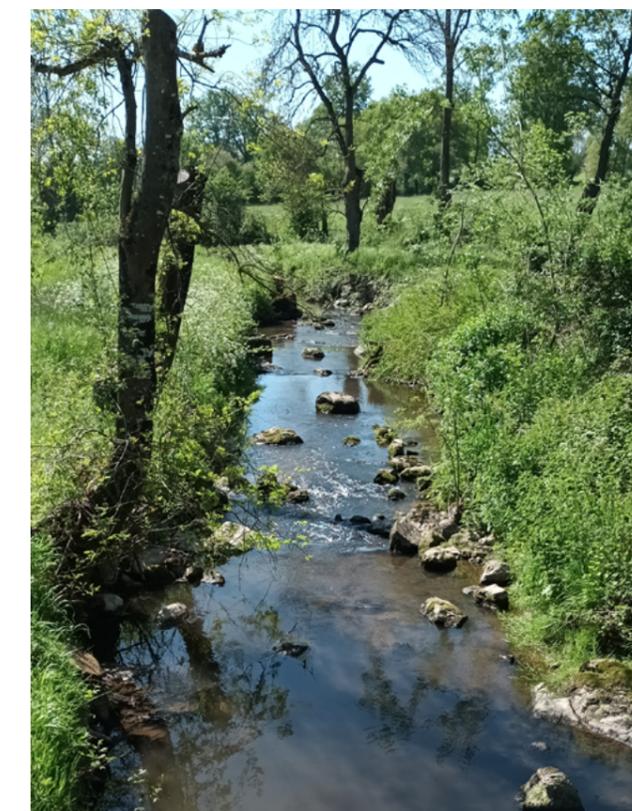
A terme, ce dispositif sera étendu à l'ensemble des bassins versants du département.



Suivi des niveaux d'eau

2024 restera une année particulièrement arrosée. L'ensemble du réseau hydrographique a connu des régimes hydrauliques favorables à la reproduction (au printemps) et à la vie (en période estivale) des espèces piscicoles. Une année de répit salutaire pour nos populations piscicoles.

Etudes et actions sur les milieux



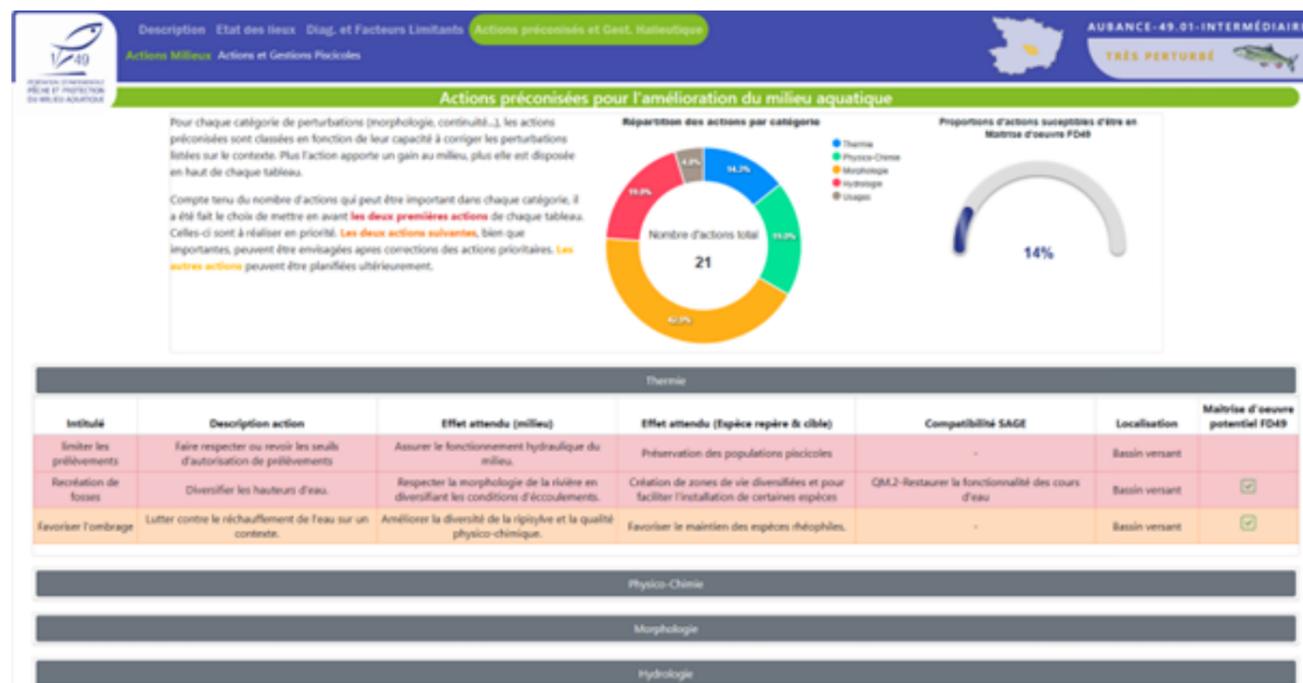
Le service technique a continué à mener des études (expertises, conseils, suivi des actions des partenaires départementaux) ainsi que des projets de restauration des milieux aquatiques (dans le cadre des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques, des actions propres à la Fédération, etc.).

À cela s'ajoutent toujours les missions de veille technique, telles que la participation à des programmes départementaux (comme le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), la qualité de l'eau, ou encore les Espèces Exotiques Envahissantes), le suivi de la mise à jour des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), des enquêtes publiques, ainsi que les avis techniques concernant les travaux engagés par les Contrats Territoriaux Eau.

Plan Départemental de Protection du Milieu Aquatique et de Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG)

Le Plan Départemental de Protection du Milieu Aquatique et de Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG), lancé début 2020, est désormais finalisé. Il a été remis à la Préfecture en février 2024 pour validation par les services de l'État. Ce plan définit les actions (celles des AAPPMA comme de la Fédération) que nous pourrions mettre en œuvre, ou faire porter par nos partenaires départementaux, dans les années à venir, afin de conserver ou d'améliorer le peuplement piscicole en place.

En janvier 2025, la Préfecture a validé, par arrêté préfectoral, notre outil.



L'ensemble de l'analyse sera aussi consultable, pour chaque contexte, en PDF.

Actuellement en possession des services de l'État, l'outil sera accessible aux partenaires extérieurs pour la majorité des données. Les informations les plus sensibles, telles que la localisation des espèces protégées et des empoisonnements, resteront non consultables. L'outil est régulièrement mis à jour et en constante évolution pour répondre au mieux aux besoins des partenaires extérieurs. Désormais, les Plans de Gestion Piscicoles (PGP), propres à chaque AAPPMA, et découlant du PDPG et du SDDL, pourront être réalisés.

Gestion des niveaux d'eau de Passavant-sur-Layon

La digue du plan d'eau de Passavant-sur-Layon, propriété de la Fédération, a été classée en catégorie C par l'Administration. Cette mesure réglementaire nous impose, entre autres, de disposer d'un système de surveillance des niveaux d'eau.

Ainsi, la Fédération a choisi d'équiper le plan d'eau d'une sonde autonome dotée de trois capteurs de niveaux d'eau. Cette sonde, consultable à distance, permettra de suivre si le niveau critique bas, le niveau critique haut (niveau maximum que peut supporter la digue avant une possible rupture), ou le niveau facilitant la mise en eau des zones inondables en queue d'étang, sont atteints.

Grâce à ce suivi en temps réel, consultable sur internet, la Fédération, avec l'aide de l'AAPPMA locale, pourra gérer plus facilement et précisément les niveaux d'eau de l'étang, en facilitant notamment la reproduction du brochet au printemps et la gestion des pics de crue en période hivernale.



PERSPECTIVES 2025

Modélisation de l'écoulement du Thouet en vue de restaurer la continuité hydro-sédimentaire et piscicole et la reconnexion de l'annexe hydraulique de la Tourdille.

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau Multithématique (porté par l'Agglomération de Saumur Val de Loire) visant à répondre aux enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE - continuité piscicole et hydro-sédimentaire), la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique va mener une étude portant sur la reconnexion de l'annexe hydraulique (boire de la Tourdille) du Thouet (49).

L'objectif de cette étude est de modéliser l'hydrologie du cours d'eau en amont et en aval de l'ouvrage de Bron afin de définir les niveaux de connexion actuels de la boire. Par la suite, des simulations d'aménagements seront proposées pour favoriser (si nécessaire) l'envoie et l'exondation de la boire sur une période propice à la reproduction du brochet.

ADN environnemental (Layon, Hyrôme et Nymphes)

L'ADN environnemental est une technique permettant d'identifier les espèces présentes dans un milieu particulier.

Cette approche consiste à extraire des molécules d'ADN provenant des organismes vivants à travers leurs excréments, déjections, échantillons d'eau, etc. La production d'ADN varie selon l'espèce, la densité d'individus présents, leur biomasse, âge, activité et métabolisme. Ces molécules d'ADN sont détectables pendant quelques jours, voire quelques semaines, dans le milieu.

Ce protocole sera mis en œuvre par le service technique sur les cours d'eau du Layon et de l'Hyrôme dans le cadre des travaux réalisés par Autoroutes du Sud de la France, ainsi que sur le ruisseau des Nymphes, afin de mieux connaître les espèces piscicoles présentes dans ces milieux.

Réseau d'Obstacle aux Écoulements

Le ROE (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement) est un dispositif national participatif, coordonné par l'Office Français de la Biodiversité, permettant la centralisation et l'unification du recensement des obstacles artificiels (provenant de l'activité humaine, tels que barrages, seuils) à l'écoulement des eaux de surface. Ce recensement couvre les talwegs, lits mineurs et majeurs des cours d'eau, ainsi que les zones de submersion marine sur l'ensemble du territoire français, y compris en outre-mer. Le ROE est intégré directement dans de nombreux outils réglementaires à l'échelle départementale (PDPG) ou du bassin versant (comme les SAGE).

Depuis sa mise en place en 2009, le référentiel est régulièrement mis à jour par plusieurs centaines de contributeurs, allant des services de l'État aux acteurs locaux, dont nous faisons partie, engagés dans l'étude et la gestion des cours d'eau. Il dépasse désormais les 100 000 obstacles recensés. Parmi ces obstacles, certains sont totalement ou partiellement détruits (du fait ou non d'une intervention humaine) ; seuls les ouvrages non détruits seront pris en compte.

Afin de réactualiser la base de données des ouvrages, la Fédération va mener une campagne de terrain sur un bassin versant test (l'Aubance), en partenariat avec le Syndicat du Layon Aubance Louet, pour caractériser ou recaractériser les ouvrages du cours principal et de ses affluents. En effet, depuis 2000, de nombreux ouvrages ont été aménagés ou supprimés dans le but d'améliorer la continuité piscicole et hydro-sédimentaire. Ce nouvel état n'a, bien souvent, pas été mis à jour dans le ROE et, par conséquent, dans les documents et plans d'actions qui s'y appuient.



Commission Actions Piscicoles

Bernard MERLIN & Marc GARNIER - Élus référents

Clément MARTIN - Salarié référent

Avec le départ de François RIPOCHE en mars 2024, le fonctionnement de la pisciculture fédérale ainsi que le suivi des actions piscicoles ont été perturbés. Par conséquent, le bilan de cette commission sera moins complet qu'à l'accoutumée.

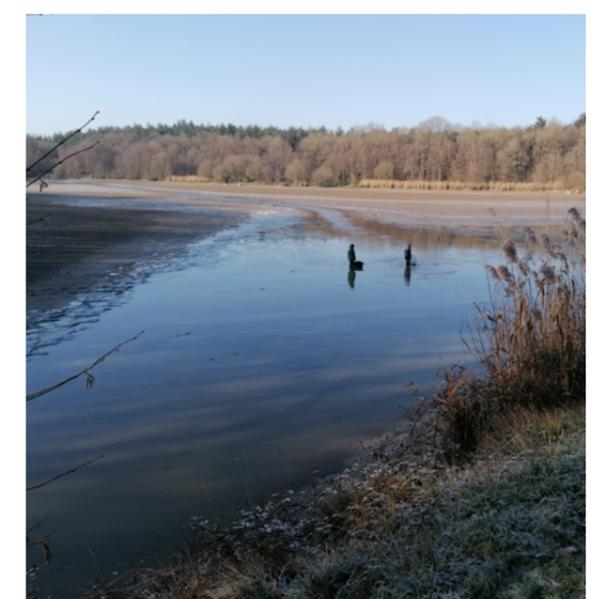
Dans l'attente du recrutement d'un nouveau technicien piscicole, notre chargé d'études, Nicolas CHATARD, avec le soutien de quelques administrateurs et de certains salariés, a temporairement pris le relais sur une partie des missions liées aux « Actions Piscicoles » afin d'assurer le maintien d'une partie des activités.

Vidange des plans d'eau de la pisciculture et dotations fédérales

Sans technicien piscicole à partir d'avril 2024 pour encadrer les vidanges de nos plans d'eau, le Conseil d'Administration a décidé, par mesure de précaution, qu'il n'y aurait pas de pêche sur deux des trois plans d'eau de la pisciculture fédérale fin 2024. Seule la vidange et la pêche du Montayer ont pu être réalisées en janvier 2024.

Les dotations fédérales aux AAPPMA s'en sont donc trouvées fortement impactées et ont, de ce fait, été moins importantes que d'habitude l'an dernier.

Gardons	Brochets 1 été	Brochets 2/3 étés	Black-bass
260 kg	11 kg	37,86 kg	1,9 kg



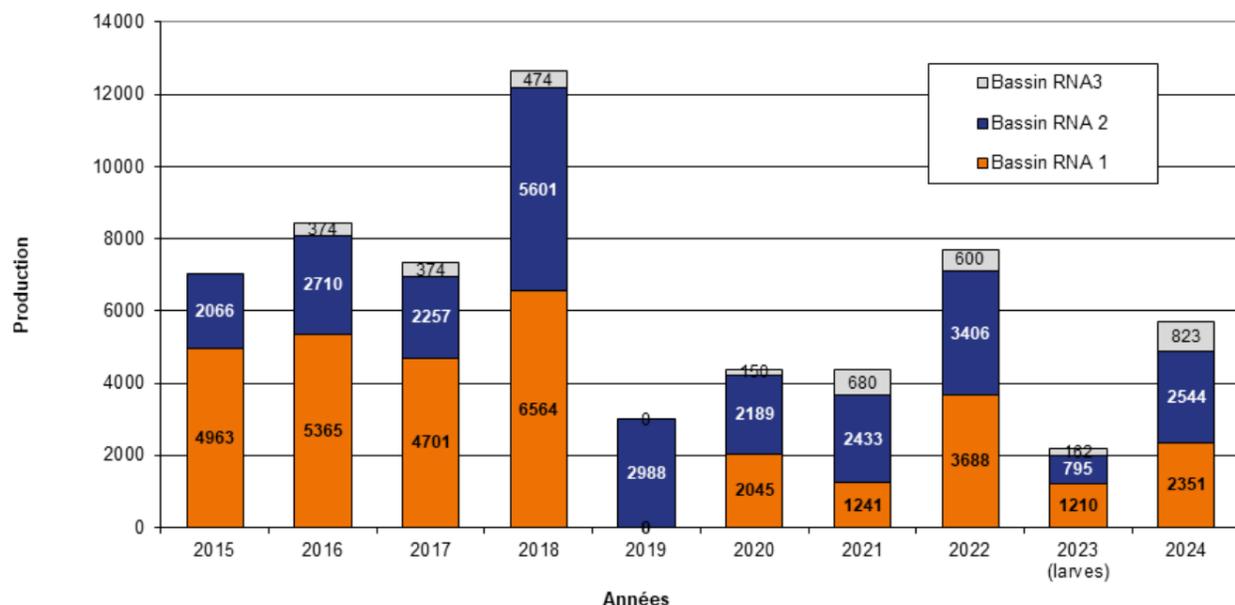
Bassins de Reproduction Naturelle Aménagée et frayères à brochets

Les bassins de Reproduction Naturelle Aménagée de Montayer ont été moyennement productifs l'an dernier par rapport aux dix dernières années. La reproduction a été plus précoce que d'habitude dans nos bassins, mais un coup de froid est venu ralentir la croissance en provoquant la mortalité de la ressource alimentaire des brochetons, ce qui a augmenté le cannibalisme entre eux.

Nous avons malgré tout produit 5 718 brochetons, répartis sur les secteurs ne disposant pas de frayères naturelles.



Répartition de la production par bassin et par année



Grâce à des conditions hydrologiques très favorables durant l'hiver 2023-2024, les observations réalisées sur le terrain ont permis de constater une bonne reproduction du brochet sur différentes frayères aménagées du département, notamment à la Baumette et à Saint-Germain-sur-Moine.

Cependant, lors du suivi de certaines de celles-ci, des actes de braconnage ont été observés (La Juabudière et Gévrise). Face à ce phénomène, plusieurs d'entre elles ont été classées en réserves de pêche annuelles à compter de 2025, à la demande de la Fédération. Une vigilance accrue ainsi qu'une sensibilisation renforcée (panneaux d'information) seront également mises en place afin de protéger ces sites.

Classement en zone Indemne – Plan National d'Eradication et de Surveillance (PNES)

Depuis 2020, nous sommes engagés dans une démarche de classification sanitaire en zone indemne. Après cinq ans de mise en place du protocole de classification, la dernière visite de l'inspectrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP 49) a eu lieu le 5 décembre 2024.

Le dossier de qualification est en cours de finalisation afin d'obtenir notre statut d'exploitation indemne de maladies contagieuses. Une fois ce statut obtenu, ce que nous espérons couramment en 2025, nous devrons faire réaliser des prélèvements de contrôle par un vétérinaire aquacole une fois par an, voire seulement une fois tous les trois ans.

Achats groupés

Comme chaque année notre Fédération a proposé à ses AAPPMA de bénéficier d'un achat groupé de poissons ou de larves de brochets à vésicules résorbées.

Fin 2024, en l'absence de technicien piscicole, c'est une partie de l'équipe Développement qui s'est mobilisée pour assurer l'accompagnement et le suivi de ses livraisons.

Espèces	Quantités
Larves brochets	31 000 individus
Brochetons 4 semaines	3 000 individus
Brochets 1 été	120 kg
Brochets 2-3 étés	485 kg
Gardons 2-3 étés	1 180 kg
Tanches 3 étés	255 kg
Perches 3 étés et +	230 kg
Black-bass 2 étés	45 kg
Sandres 2 étés	370 kg

Bilan empoisonnements des AAPPMA

À toutes fins utiles, nous nous permettons de rappeler les obligations réglementaires en matière de rempoisonnement, conformément à l'article L432-12 du Code de l'Environnement. Cet article stipule que tout poisson introduit dans les eaux libres (rivières, ruisseaux, étangs, lacs) doit provenir d'une pisciculture agréée.

À la suite de la réception des fiches de 2023, le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des empoisonnements réalisés en 2023 par la majeure partie des AAPPMA :

	Gardons	Tanches	Brochets 1 été	Brochets 2 étés +	Brochetons (nb)	Sandres	Sandres juvéniles (nb)	Perches	Carpes	Black-bass	Truites
Dotation FDPMA49 (kg)	170	15	42	39	2168	0	0	30	0	0	0
Pisciculteurs (kg)	2315	832,7	1675	746	0	1276	200	319	580	203	1413
TOTAL (kg)	2485	847,7	1717	785	2168	1146	200	349	580	203	1413



Tous ces empoisonnements ont représenté un coût total de 106 220,07 euros en 2024.

Nous remercions les AAPPMA qui nous ont retourné leurs formulaires dûment complétés en 2023.

Nous attendons les derniers formulaires manquants pour 2024, au plus tard le 31 mars prochain.

Suivi de la passe à anguilles de Ribou

Les relevés de la passe ont été effectués avec l'appui de deux bénévoles, Messieurs Yves-Abel BOISSONS Raphaël COUTOLLEAU, dans le cadre d'une convention de gestion et d'entretien de la passe, et dans le respect de l'arrêté préfectoral de capture et de transport spécifique à la passe de Ribou. Merci à eux pour leur aide.

Les chiffres relevés en 2024 sont moins élevés qu'en 2023 (année de remontée exceptionnelle) et correspondent davantage, en termes de biomasse (poids), à ceux observés en 2020-2021.

2020	2021	2022	2023	2024
83,425 kg	75,402 kg	11,922 kg	153,08 kg	90,41 kg
3 340 individus	Non communiqué	584 individus	7 203 individus	3 196 individus

Les chiffres de relevés obtenus à partir du 24 mai 2024 sont habituellement constatés dès le 25 avril les années précédentes. Ce décalage dans la remontée des anguilles est très certainement lié à la température de l'eau.

À noter qu'en parallèle, une turbine a été installée sur le barrage, captant une grande partie du débit d'attrait de la passe à anguilles. Toutefois, il nous est pour l'instant impossible de déterminer si cela exerce une influence ou non sur la remontée des anguilles.



Groupe de travail «Grand Cormoran»

Le pilotage de ce groupe de travail, rattaché à la commission « Actions piscicoles », a été repris par Vincent VERRON, et le suivi de ce dossier fera désormais partie intégrante de ses missions.

Pour rappel, ce groupe de travail a notamment pour vocation :

- D'établir un lien avec la LPO Anjou afin d'intégrer la démarche de comptage des grands cormorans qu'elle pilote au niveau départemental.
- De contribuer au recensement des dortoirs en octobre/novembre et à la campagne de comptage national en janvier, organisée tous les trois ans pour une meilleure connaissance de cet oiseau piscivore, et de s'inscrire dans la démarche du « Recensement national des grands cormorans hivernant en France durant l'hiver ».
- De transmettre et de mettre en commun des données avec la LPO Anjou.
- D'appuyer les demandes de dérogations auprès des services de l'Etat et la régulation (par tirs) des Grands Cormorans sur les plans d'eau et les piscicultures Fédérales.

En 2024, nous avons donc participé à la campagne de comptage national du 12 janvier grâce à la mobilisation de notre réseau de GPP et de membres élus d'AAPPMA sur une bonne vingtaine de sites, ce qui a permis l'observation de 963 oiseaux, tous sites confondus.

Afin de mieux connaître les mouvements et le nombre d'individus présents sur les principaux dortoirs entre octobre et janvier, et ainsi de disposer de chiffres fiables et exhaustifs à présenter aux services de l'État, notamment en vue d'engager des décisions sur l'établissement de tirs en eaux libres, la commission « Actions piscicoles » met en place un protocole de suivi annuel sur ces quatre mois. Après échanges avec la LPO Anjou, il a été convenu que ce suivi serait réalisé uniquement par la Fédération, la LPO ne disposant pas des ressources suffisantes pour le mener chaque année.

Fin 2024, nous avons également contribué à la consultation publique sur le projet d'arrêté fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de perturbation intentionnelle et de destruction des grands cormorans peuvent être accordées par les préfets.



Prestations par pêche électrique et pêche de sauvetage

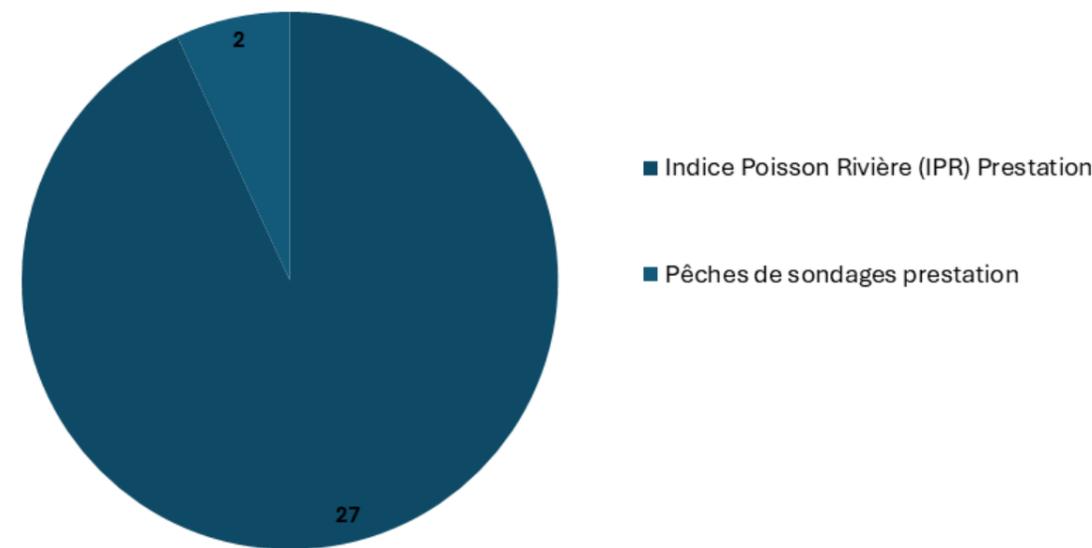
29 prestations de pêche électrique, réalisées dans le cadre du suivi de travaux ou d'états initiaux, ont été organisées en 2024 pour un montant total de 31 100 €. La moitié de ces interventions ont eu lieu au printemps.

Toutes ces prestations sont garanties conformes aux normes NF T90-344 et EN-14011 et sont suivies d'une étude ainsi que d'un rapport d'analyses transmis aux commanditaires. Les résultats sont également bancarisés auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et contribuent à l'évaluation de l'état des milieux aquatiques.

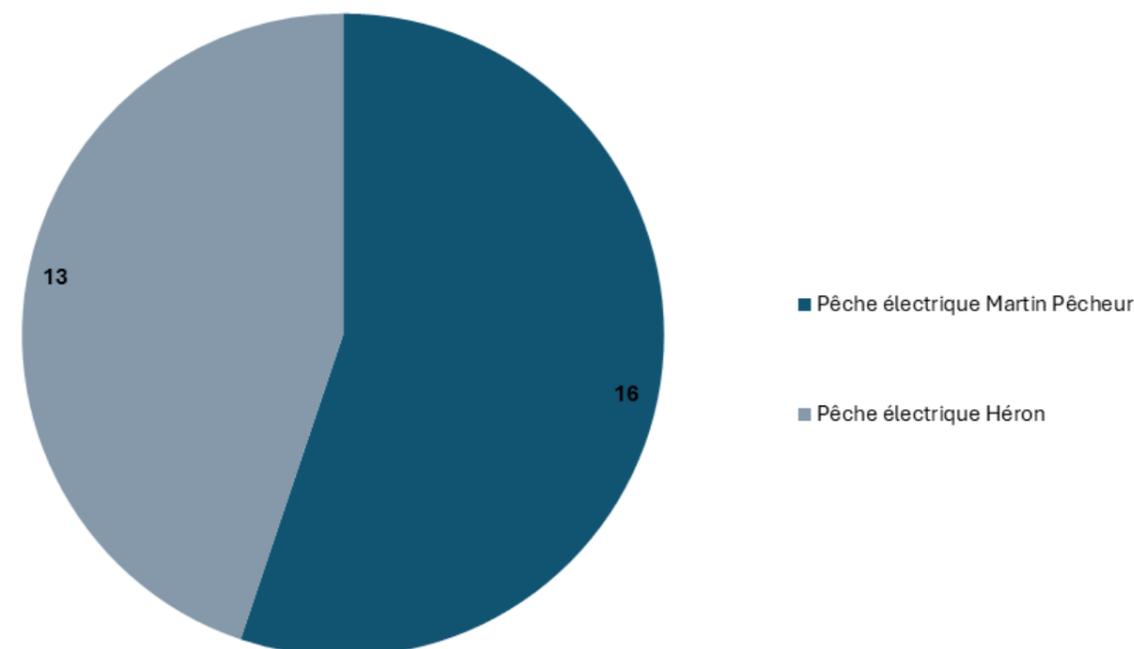
Les différentes prestations se sont réparties comme suit :



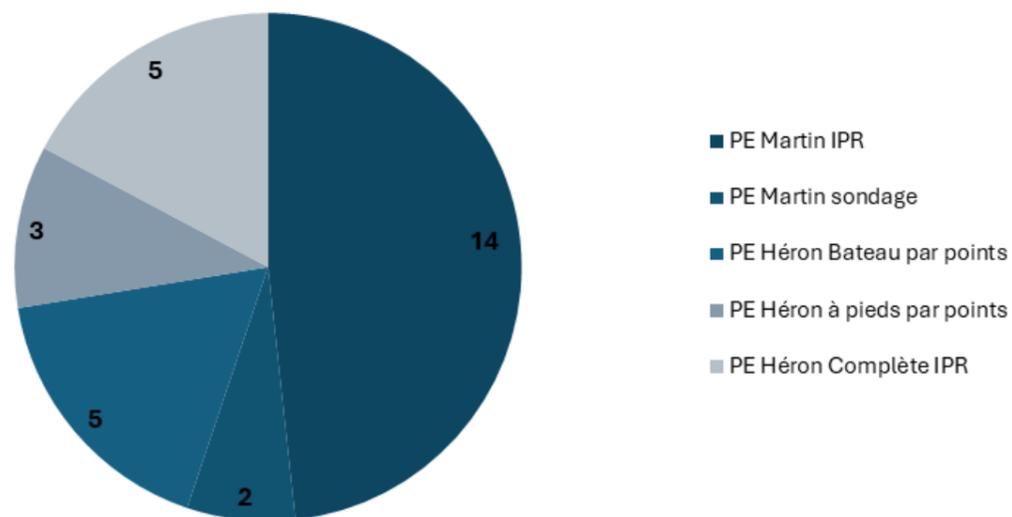
Type de prestations réalisées pour les pêches électriques



Types de matériel utilisés durant les pêches électriques



Bilan des pêches électriques en fonction du type d'interventions



Nous avons réalisé plusieurs prestations de pêche de sauvetage, notamment dans le cadre de chantiers de travaux sur des cours d'eau ou des plans d'eau, ainsi que lors d'écourées.

Lieu	Commune	Commanditaire	Mode opératoire	Montant (€)
Lathan	Vernantes	Luc Durand - SMBAA	Pêche électrique	3000
Barrage étang de Pouancé	Pouancé	Mairie de Pouancé	Pêche électrique	1000
Ruisseau Les Aulnaies	Bauné	SMBAA	Pêche électrique	1600
Mayenne	Hauts d'Anjou et Montreuil-sur-Maine	Département	Pêche électrique	2000



Lancement étude aspe

Fin 2023, notre Fédération a sollicité l'Union des Fédérations de pêche du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB) pour porter une étude sur l'aire de répartition et l'impact de l'aspe au niveau du réseau hydrographique Loire Bretagne.

Le 19 janvier 2024, le Conseil d'administration de l'UFBLB a validé la création d'un groupe de travail « Aspius ». Si l'espèce est plutôt bien documentée dans la bibliographie, il s'agit d'aller au-delà de l'analyse bibliographique et de travailler sur un protocole d'étude.

Ce groupe de travail, auquel nous participons naturellement, s'est réuni pour la 1ère fois le 15 novembre 2024 en visioconférence et a pour objectif de proposer un cahier des charges visant à étudier et préciser :

- L'aire de répartition et la dynamique de la population d'aspe
- Son écologie
- Son impact en termes de prédation
- Son impact en introduction (concurrence autres carnassiers)
- Son impact socio-économique
- Son statut réglementaire

Le groupe de travail a identifié des actions immédiates à mettre en place, en 2025, à savoir la collecte et la centralisation des données « internes » aux Fédérations (FDPPMA) et « externes ». Il est proposé pour cela de faire appel à un stagiaire UFBLB/FDPPMA. Cette coanimation reste à déterminer, les FDPPMA volontaires sont invitées à se faire connaître. L'UFBLB prendrait en charge la partie financière, la FDPPMA volontaire accueillerait et encadrerait le stagiaire.

A moyen terme, le GT propose de travailler sur des partenariats avec des université ou des établissements tels que l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) ou l'OFB (Office Français de la Biodiversité), pour faciliter la mise en place de protocoles d'étude plus lourds que les structures associatives de la pêche de loisir ne pourraient porter techniquement et financièrement seules.



Commission Développement Animations

Yves ROUVRAY - Élu référent

Océane HUET, Anthony BOULESTREAU & Antoine MIERSMAN - Salariés référents



Toute l'année, des animations d'initiation à la pêche et de sensibilisation au milieu aquatique sont proposées. Nous intervenons auprès des publics suivants :

- ✓ Scolaires.
- ✓ Centres de loisirs et espaces jeunesse.
- ✓ Ateliers Pêche Nature.
- ✓ Grand public.
- ✓ Publics spécialisés (personnes en situation de handicap, personnes âgées,...);

Le bilan des animations de l'année 2024 est très positif. Au total, 7030 personnes ont été sensibilisées cette année. Cela représente une recette de 50 253 €.

Animations auprès des scolaires

Comme chaque année, différentes animations ont été réalisées dans le cadre de partenariats avec :

- ✓ Les syndicats de rivières.
- ✓ Les AAPPMA.
- ✓ Le label touristique « Station Verte ».
- ✓ Les Communes et Communautés de Communes.

Les enseignants sont aussi demandeurs d'interventions à proximité de leur école ainsi qu'à la Maison Pêche Nature. Au total, 2704 élèves ont été sensibilisés. Cela représente une recette de 18 731 €.

Syndicats de rivières

Depuis plusieurs années, nous contribuons aux programmes pédagogiques de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques mis en place par certains syndicats de rivières.

Syndicats de rivières	Nombre de classes	Nombre d'élèves
SAGE - Layon Aubance Louets	9	204
SMIB - Evre, Thau, St Denis	7	137
SMBAA – Bassin de l'Authion et de ses Affluents	6	128
TOTAL	22	469

AAPPMA

Les AAPPMA apportent également un soutien financier aux écoles, qui a permis de sensibiliser 190 élèves supplémentaires en 2024.

AAPPMA	Classe(s) / école(s)	Nombre d'élèves	Lieu d'intervention
Les Gaules du Lathan	Collège St Joseph (6ème)	50	Etang de La Louisière (Mouliherne)
Boërs de l'Evre	Ecole publique Jean Moulin (CM2) Ecole privée Notre Dame (CM2)	49	MPN
Les Amis de la Loire	Ecole privée de St Rémy-la-Varenne (CE/CM) Ecole de la Ménitré (CE/CM)	45	MPN
Les Fervents de la Gaule	Ecole des Rosiers (CM)	46	MPN

Label touristique « Station Verte »

Dans le cadre du label touristique « Station Verte », les écoles des communes concernées peuvent bénéficier d'une demi-journée d'animation gratuite pour s'initier à la pêche.

Cette action, financée par des subventions, a pris fin en 2024. Nous espérons trouver des solutions avec les communes afin de poursuivre la sensibilisation des enfants de ces écoles.





Animation sur le Thouet avec une école à Montreuil-Bellay.

Communes	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Montreuil Bellay	5	124
Pouancé	2	54
TOTAL	7	178

Des Communes et des Communautés de Communes

Le Coudray Macouard

En 2024, une convention de cession de droits de pêche a été établie entre la mairie du Coudray-Macouard et la FDPMAA 49. Dans le cadre de cet accord, la Fédération offre une journée d'animation sur le plan d'eau du Petit Bois à l'école du Coudray-Macouard. Ainsi, 49 élèves de CE1/CE2 et de CM1/CM2 ont pu s'initier à la pêche au coup et découvrir les invertébrés aquatiques présents sur le site.



Brissac-Loire-Aubance

La FDPMAA 49 s'est associée à deux associations du territoire de Brissac-Loire-Aubance – « La Bulle Ambu'lente », basée à Coutures, et l'Association du Prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne – pour mettre en place un projet d'éducation au territoire, intitulé « Les explorations d'Esthère ». Il est destiné aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de Brissac-Loire-Aubance. Ce projet bénéficie du soutien financier de la commune.



Il vise à faire découvrir le territoire aux élèves et à leur permettre de rencontrer des acteurs locaux à travers six séances de 1h30, réparties tout au long de l'année scolaire, autour des thématiques suivantes :

- Biodiversité et milieux naturels
- Alimentation, agriculture et paysages
- Métiers et savoir-faire
- Mobilités douces

Dans ce cadre, la Fédération est intervenue lors de deux séances consacrées à la découverte de la biodiversité et des milieux naturels. Au total, 250 élèves de 10 classes ont été sensibilisés sur les mois de novembre et décembre 2024.

Communauté de Communes Loire Layon Aubance

En 2024, la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (CCLLA), accompagnée par le CPIE Loire Anjou, a lancé un projet d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABIC), prévu sur trois ans (2024-2026). L'ABIC a pour objectif de réaliser des inventaires et de proposer des recommandations de gestion sur le territoire.



La CCLLA souhaite également utiliser cet outil de connaissance comme un levier de sensibilisation, de communication, d'éducation et d'appropriation du monde vivant par les citoyens. Dans cette optique, deux animations seront organisées dans chacune des 58 écoles du territoire, soit un total de 116 animations.

Le siège de la FDPMAA 49, situé sur le territoire de la Communauté de Communes, a été sollicité pour intervenir sur les thématiques liées aux milieux aquatiques (mares, étangs, rivières). Les premières animations, débutées en octobre 2024, ont permis d'intervenir dans deux classes de l'école Joubert à Chalonnes-sur-Loire, sensibilisant ainsi 49 élèves. Nous avons également été sollicités pour poursuivre ces interventions en 2025.

Commune d'Ombree d'Anjou

Dans le cadre du label « Station Verte », les écoles de la commune déléguée de Pouancé bénéficient gratuitement de l'animation « Je découvre la pêche ». Elles profitent également des animations nature financées par la Commune d'Ombree d'Anjou.



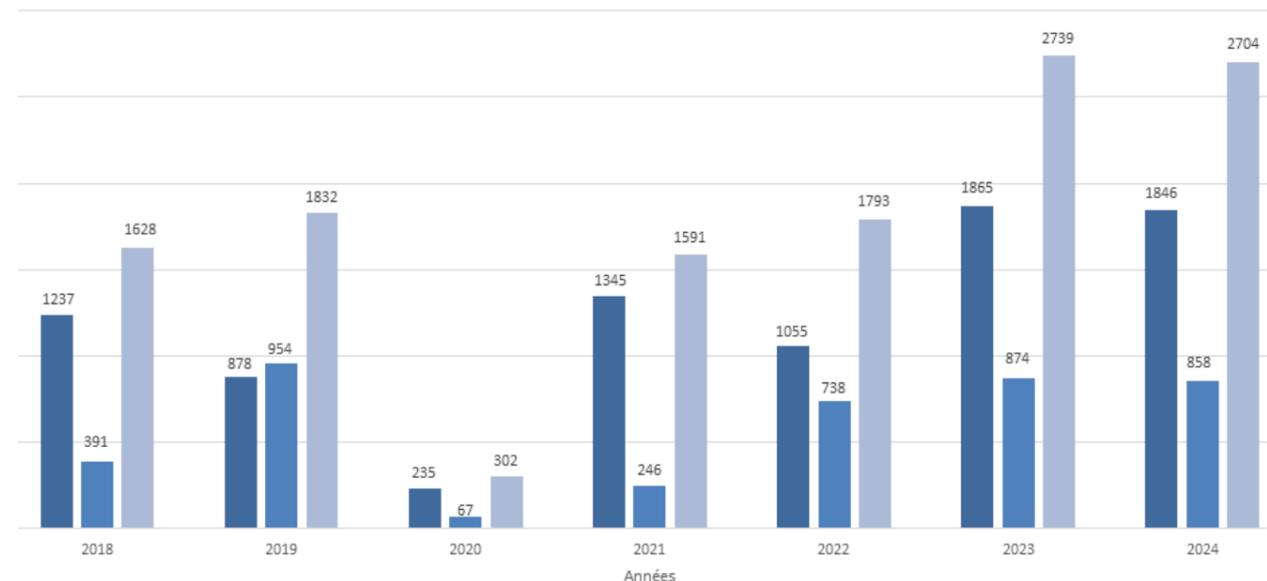
Soucieuse d'élargir cette initiative, la Commune a décidé de prendre en charge des animations pêche et nature afin d'en faire bénéficier les écoles des autres communes du territoire.

Au total, 78 jeunes ont ainsi pu découvrir la pêche et la biodiversité des milieux aquatiques.

Classe(s) / école(s)	Nombre d'élèves	Lieu d'intervention
École de Bel Air (CE1/CE2)	24	Etang de Pouancé
École Jules Verne (CP/CE1/CE2)	54	Etang de Bel Air

Bilan global des animations auprès des scolaires

Evolution des scolaires (2018-2024)



En 2024, le nombre d'élèves sensibilisés reste équivalent à celui de l'année 2023. Nous réalisons davantage d'interventions près des écoles ou directement dans les classes plutôt qu'à la Maison Pêche Nature, notamment dans le cadre des différents programmes pédagogiques pour lesquels nous intervenons. Il est à noter que le coût des transports représente une charge importante pour les écoles, et la réservation d'un bus peut être un frein pour leur participation.

La Maison Pêche Nature est, pour beaucoup d'enseignants, une sortie de fin d'année. C'est pourquoi nous y accueillons principalement des scolaires durant les mois de mai et juin.

Animations auprès des centres de loisirs et des espaces jeunesse

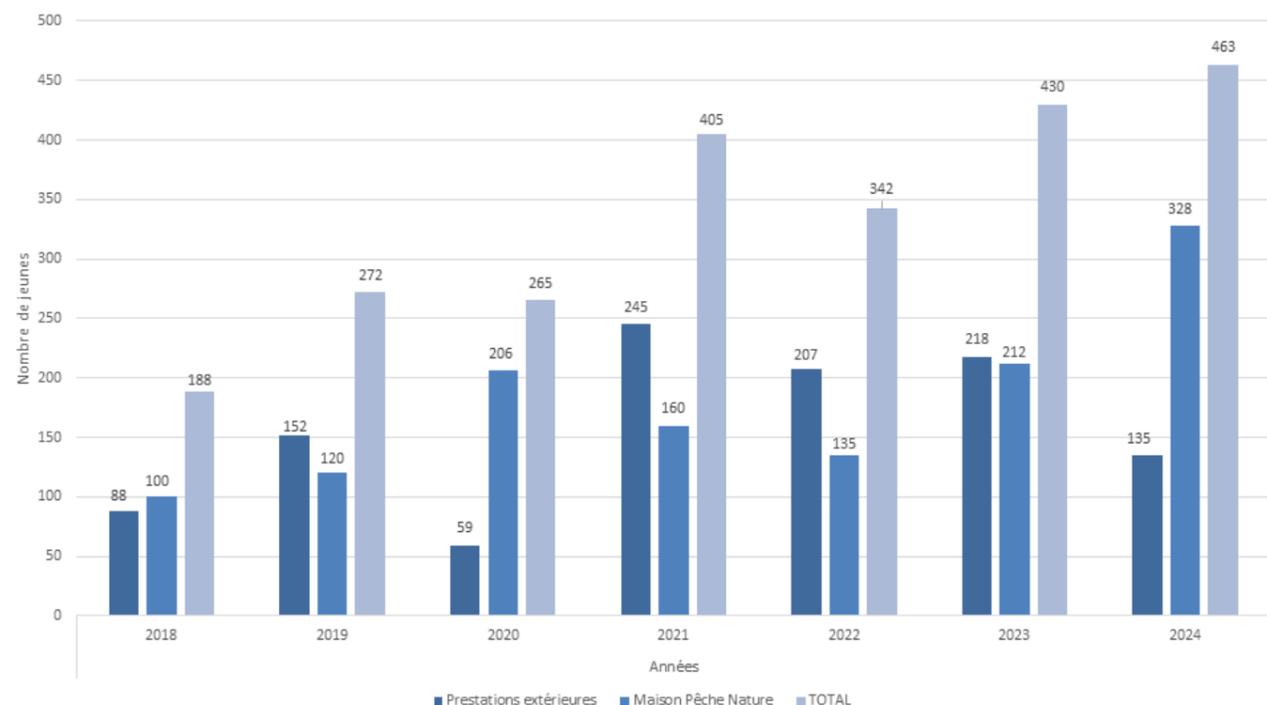
Les animateurs de la Fédération sont régulièrement sollicités par les centres de loisirs et les espaces jeunesse. La Maison Pêche Nature accueille des jeunes à la demi-journée ou à la journée, mais aussi en séjour court (3 jours) ou long (5 jours). Des interventions sont également réalisées sur l'ensemble du département. Au total, 625 jeunes ont été sensibilisés, représentant une recette de 15 644 €.

Accueil de loisirs sans hébergement.

Au total, 463 jeunes ont été sensibilisés.

Dans le cadre d'un partenariat avec Naturoloisirs à Pouancé, nous avons réalisé 6 animations avec des groupes en séjour. Cela représente 88 jeunes, accompagnés de 16 encadrants (provenant de Saint-Herblain, Louvigné, Saint-Aubin-des-Landes, Mouzillon, et Craon).

Animations auprès des ALSH et espaces jeunesse (2018 - 2024)



En 2024, nous avons davantage été sollicités par les ALSH et les espaces jeunesse, durant la période estivale, pour réaliser des sorties à la Maison Pêche Nature, par rapport aux années précédentes.

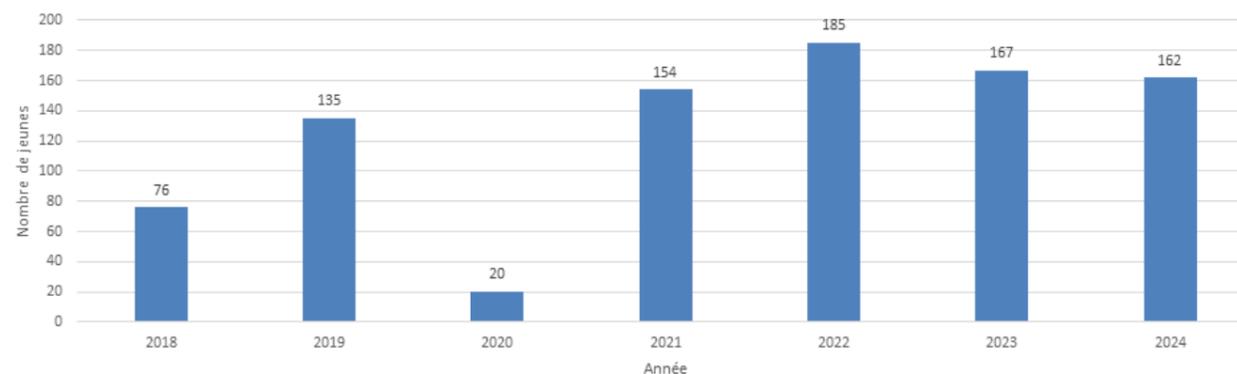
Point accueil jeunes

Les ALSH et les espaces jeunesse séjournent à la Maison Pêche Nature pendant les vacances estivales pour y pratiquer des activités pêche et nature. Nous animons les séances de découverte, tandis que leurs animateurs gèrent la vie quotidienne.

Les 9 camps accueillis durant l'été nous ont permis de sensibiliser 162 jeunes.

D'après le graphique ci-dessous, on constate une légère diminution du nombre de jeunes accueillis depuis 2022. Cela peut s'expliquer par le fait que la Fédération est de plus en plus sollicitée par des groupes d'adolescents souhaitant se perfectionner dans des techniques de pêche plus spécifiques (feeder, float tube, grande canne, carnassiers), nécessitant davantage d'accompagnement de la part des animateurs. Les effectifs de ces groupes étant plus restreints, cela explique cette baisse apparente.

Evolution des jeunes accueillis en PAJ (2018-2024)



Animations auprès des Ateliers Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature, gérés par les AAPPMA, peuvent venir visiter la Maison Pêche Nature et/ou faire appel aux animateurs de la Fédération pour animer des activités. En 2024, 19 jeunes ont participé à ces activités.

AAPPMA	Nombre d'enfants
Le Scion Florentais	13
L'Ablette Angevine	6
TOTAL	19

Animations proposées au grand public

Chaque année, pendant les vacances scolaires, la Fédération organise des animations pêche et nature à destination du grand public, sur différents sites du département et sur son site pédagogique. Nous sommes également contactés par les syndicats de rivières ou les centres sociaux pour réaliser des animations destinées aux familles.

Au total, 801 personnes ont bénéficié de nos activités, représentant une recette de 9 534 €.

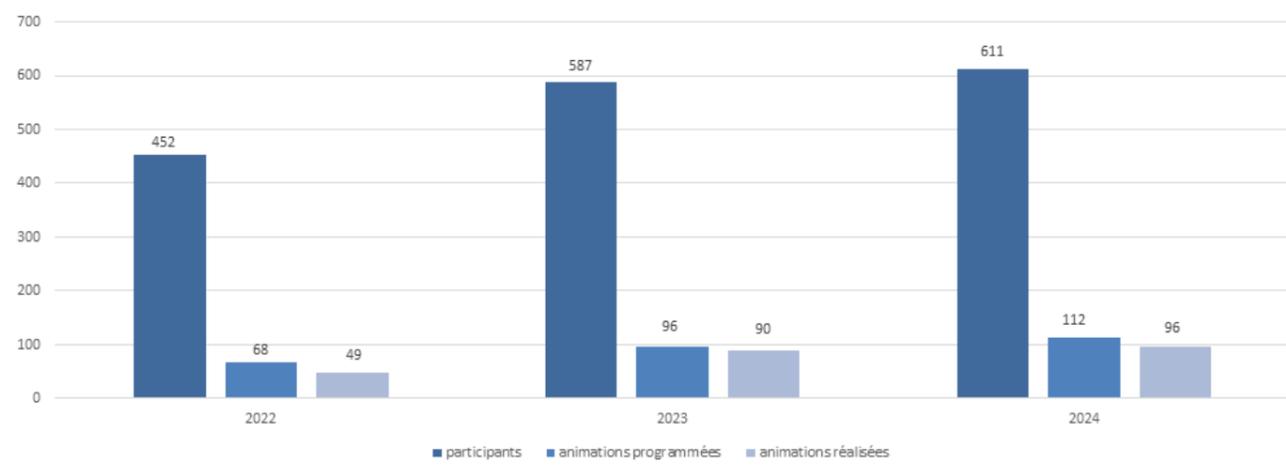
Animations proposées par la Fédération

En 2024, davantage d'activités ont été proposées, ce qui explique l'augmentation du nombre de participants cette année (611 personnes contre 587 en 2023 et 452 en 2022). La présence de 4 animateurs (dont 2 à temps plein sur les missions liées à l'animation) nous permet de développer plus d'activités et de proposer de nouvelles thématiques.

Sur les 112 animations programmées, 16 ont été annulées. Les animations réalisées sur notre site pédagogique rencontrent toujours plus de succès que celles organisées dans le département. De plus, le mauvais temps en 2024 a probablement eu un impact sur l'affluence du public.



Evolution du nombre d'activités pêche & nature et du nombre de participants



Animations pêche

Nous abordons les techniques suivantes : pêche au coup, grande canne, feeder, pêche au carnassier du bord ou en float tube, ainsi que la pêche des écrevisses. En 2024, des nouveautés ont été proposées, telles que la découverte de la pêche en bateau et des stages d'une journée pour découvrir la pêche à la mouche.

Comme chaque année, ces activités rencontrent un grand succès auprès du public et sont souvent complètes.

Cependant, de nombreuses annulations ont eu lieu en 2024 en raison d'une météo médiocre ou de niveaux d'eau en rivière ne permettant pas de réaliser les activités.

En 2024, 413 personnes sont venues participer à nos animations pêche.



Découverte de la pêche aux leurres à la Maison Pêche Nature.

Animations nature

Depuis 2022, nos animations nature font partie des « Rendez-vous Nature en Anjou ». Ce programme propose des activités gratuites sur les Espaces Naturels Sensibles, financées par le Département.

La visite de la Maison Pêche Nature et la pêche des « petites bêtes de l'eau » sont nos animations incontournables et rencontrent un grand succès, étant souvent complètes.

En revanche, nous rencontrons davantage de difficultés pour remplir certaines thématiques, comme les balades contées, la découverte de la faune et de la flore, ou encore les libellules, qui ont, pour certaines, dû être annulées faute de participants.



Animation autour des amphibiens à la Maison Pêche Nature.

Dates	Activités	Nombre de participants	Lieu
06/03/2024	Grand Jeu : Cluedo Nature	19	MPN
24/04/2024	Visite de la Maison Pêche Nature	21	MPN
02/05/2024		6	
24/07/2024		17	
06/08/2024		0	
14/08/2024		16	
22/10/2024		14	
29/10/2024		9	
25/04/2024	A la découverte des Amphibiens	15	MPN
30/04/2024	A la découverte des oiseaux	18	MPN
09/07/2024	Grand jeu : En quête de biodiversité	6	MPN
11/07/2024	Le monde des libellules	5	MPN
16/07/2024	Découverte faune et flore	0	Etang de Chambiers
18/07/2024	Balade contée : « A la découverte des habitants de l'étang »	0	MPN
31/07/2024			
08/08/2024	A la découverte des poissons	0	MPN
02/08/2024	Pêche des petites bêtes de l'eau	14	Montreuil-Bellay Denée
24/10/2024		22	
31/10/2024		16	

Manifestations

Journée mondiale de l'eau : 22 mars 2024

Forum sur l'eau organisé par le Département de Maine-et-Loire au Château du Plessis-Macé. Cette journée était destinée à environ 150 élèves des collèges du secteur.

Printemps du Thouet : 27 et 28 avril 2024

Des activités de pêche et de découverte des poissons et invertébrés ont été proposées tout au long du week-end au port Sainte-Catherine et sur le parcours Michel Cureau.

Fête de la pêche : 26 mai 2024

Cette 3e édition a, comme les deux précédentes, rassemblé de nombreux passionnés de pêche ainsi que des personnes venues découvrir cette activité. Ce fut une superbe journée, avec des nouveautés à chaque édition, se déroulant à la Maison Pêche Nature, qui a accueilli environ 500 personnes.

Cette manifestation ne sera pas reconduite en 2025 en raison d'un calendrier très chargé, notamment avec le Festival National de la Pêche, qui se tiendra les 23, 24 et 25 mai 2025 à Nantes.

Journée Nature Junior : 9 juin 2024.

Toujours en partenariat avec la Fédération des chasseurs de Maine-et-Loire, nous avons accueilli cette année 1 352 personnes. Le public était plus jeune que lors des éditions précédentes. Toutefois, en raison d'un manque d'animateurs,

L'animation pêche à la mouche n'a pas pu être réalisée.

Maison Pêche Nature en fête : 7 septembre 2024

Cette 3e édition a attiré 180 personnes sur le site de la Fédération. L'événement a proposé des activités variées, particulièrement appréciées par le public familial.

La prochaine édition aura lieu le dimanche 14 septembre.

Convention avec les moniteurs-guides de pêche

Depuis 2023, la Fédération a mis en place une convention de partenariat avec les moniteurs-guides de pêche du département, qui ont exprimé leur souhait de proposer des animations en lien avec la Fédération.

Cette convention est gagnant-gagnant, avec un engagement de 5 ½ journées minimum (rémunérées) demandées par an, ainsi que leur participation (gratuite) à un événement organisé par la Fédération. Comme en 2023, cette année il s'agissait de la Fête de la Pêche.

En contrepartie, la Fédération s'engage à communiquer sur leur activité professionnelle (site internet, réseaux sociaux, guide de pêche, etc.) et à prendre en charge toute la partie administrative des animations qu'ils réalisent (réservation).

Les deux moniteurs qui avaient signé cette convention en 2023 ont choisi de poursuivre leur partenariat en 2024. Ils ont ainsi réalisé 7 ½ journées d'animations sur différentes techniques de pêche (coup, float tube, pêche des carnassiers du bord). Toutefois, les conditions météorologiques particulièrement défavorables de l'année 2024 (crues) ont nécessité le déplacement ou l'annulation de certaines de ces animations.



Ateliers Pêche Nature (APN)

Du fait de ses statuts, toute AAPPMA peut créer un Atelier Pêche Nature afin de participer à l'organisation et à la promotion de la pratique de la pêche, ainsi qu'à toutes les actions en faveur du développement du loisir pêche.

Le responsable légal de cet atelier est le président de l'AAPPMA.

Des aides financières aux AAPPMA sont attribuées par la Fédération :

- Une école de pêche est reconnue à partir de 20 heures d'activité avec un même groupe.
- Une école de pêche effectuant entre 20 et 24 heures d'activité avec le même groupe bénéficiera de 10 € par participant.
- Une école de pêche effectuant 25 heures minimum avec le même groupe bénéficiera de 15 € par participant.

En 2024, 9 AAPPMA ont réalisé des Ateliers Pêche Nature, permettant de sensibiliser 224 jeunes, qui ont pu découvrir différentes techniques de pêche : coup, pêche au feeder, pêche à la carpe ou encore pêche des carnassiers. Au total, cela représente 515 heures d'animations réalisées grâce à l'engagement des 40 bénévoles des AAPPMA qui ont encadré ces activités.

La subvention 2024 de « fonctionnement » s'élève à 2 095 €. La subvention pour les visites de la Maison Pêche Nature est quant à elle de 359,50 €, pour les 2 AAPPMA qui ont emmené des jeunes sur le site au cours de l'année.

En plus de ces deux subventions, et comme en 2023, la Fédération a procédé à un achat de matériel de pêche qui a été distribué aux AAPPMA ayant besoin de renouveler leur équipement pour la réalisation de leurs ateliers. Cet achat s'élève à 4 546,95 €, dont 60 % sont subventionnés par la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF).

Depuis 2023, la nouvelle charte de sécurité élaborée par la FNPF a été mise en place. Celle-ci permet non seulement de répondre aux exigences légales, mais aussi de soutenir les bénévoles. Cela inclut notamment la formation « animateur bénévoles APN », qui fournit à nos bénévoles toutes les informations nécessaires pour réaliser leurs ateliers dans les meilleures conditions.

Concours et challenges

Challenges pour les jeunes

En 2023, nous avons organisé le Carna Juniors 49, une compétition de pêche aux leurres destinée aux 9-18 ans, incluant également un concours de précision sur cibles. Ces rencontres faisaient partie d'un challenge.



Pour l'année 2024, nous avons reconduit ces rencontres sur 5 dates :

- Le Thouet à Saumur
- Le Layon à Chalonnes
- L'étang communal de Combrée
- La Sarthe à Étriché (annulé en raison d'une crue)
- La Maine à Angers

Ces événements ont rassemblé 37 jeunes, dont 23 ont participé à au moins 3 des 5 dates.

En 2024, la FNPF, la FFPS (Fédération Française de Pêche Sportive) et le GIFAP (Groupement des Industriels et Fabricants d'Articles de Pêche) ont signé une convention permettant d'ouvrir la compétition à destination des jeunes en créant deux nouvelles rencontres : Junior Fishing Tour Leurre et Junior Fishing Tour Coup. Ces JFT font partie d'un championnat national, divisé en manches départementales et régionales, pour aboutir à la finale nationale.

En 2025, le Carna Juniors 49 deviendra donc le Junior Fishing Tour Leurre 49. Parallèlement, nous avons lancé le Junior Fishing Tour Coup 49 (pêche à la grande canne), qui a débuté par une première rencontre « test » au printemps, réunissant 20 jeunes à l'étang communal de Montjean. La première manche « officielle » a eu lieu à l'automne, sur l'étang du Lys à Vihiers, et a rassemblé 10 jeunes.

Open Carnassiers de Bouchemaine

La 2e édition s'est déroulée le samedi 16 novembre 2024. Il s'agissait d'un concours de pêche des carnassiers en bateau, organisé par la Fédération avec l'aide de l'AAPPMA « Aux Pêcheurs Angers Loir ».

33 équipes étaient inscrites à ce concours. Cette édition a été marquée par une prise importante de poissons : près de 300 poissons ont été capturés, dont 156 ont atteint la taille minimale requise pour être comptabilisés.



Challenge Anjou Carnassiers

Afin de favoriser la cohésion entre les différents concours déjà organisés par les AAPPMA du département, la Fédération a mis en place un « challenge » regroupant ces événements. Cette année a été marquée par la création de 2 nouveaux concours, venant s'ajouter aux 4 déjà existants :

- L'Open de l'île Saint Aubin, organisé par Anjou Pêche Sportive et l'AAPPMA L'Ablette Angevine
- Le Défi Carnassiers de Chalonnes, organisé par l'AAPPMA La Brème Chalonnaise

Pour participer au challenge, il fallait réaliser au moins 3 des 6 concours. Malheureusement, les conditions climatiques ont entraîné l'annulation de 2 concours : Saint Florent le Vieil et Chalonnes.

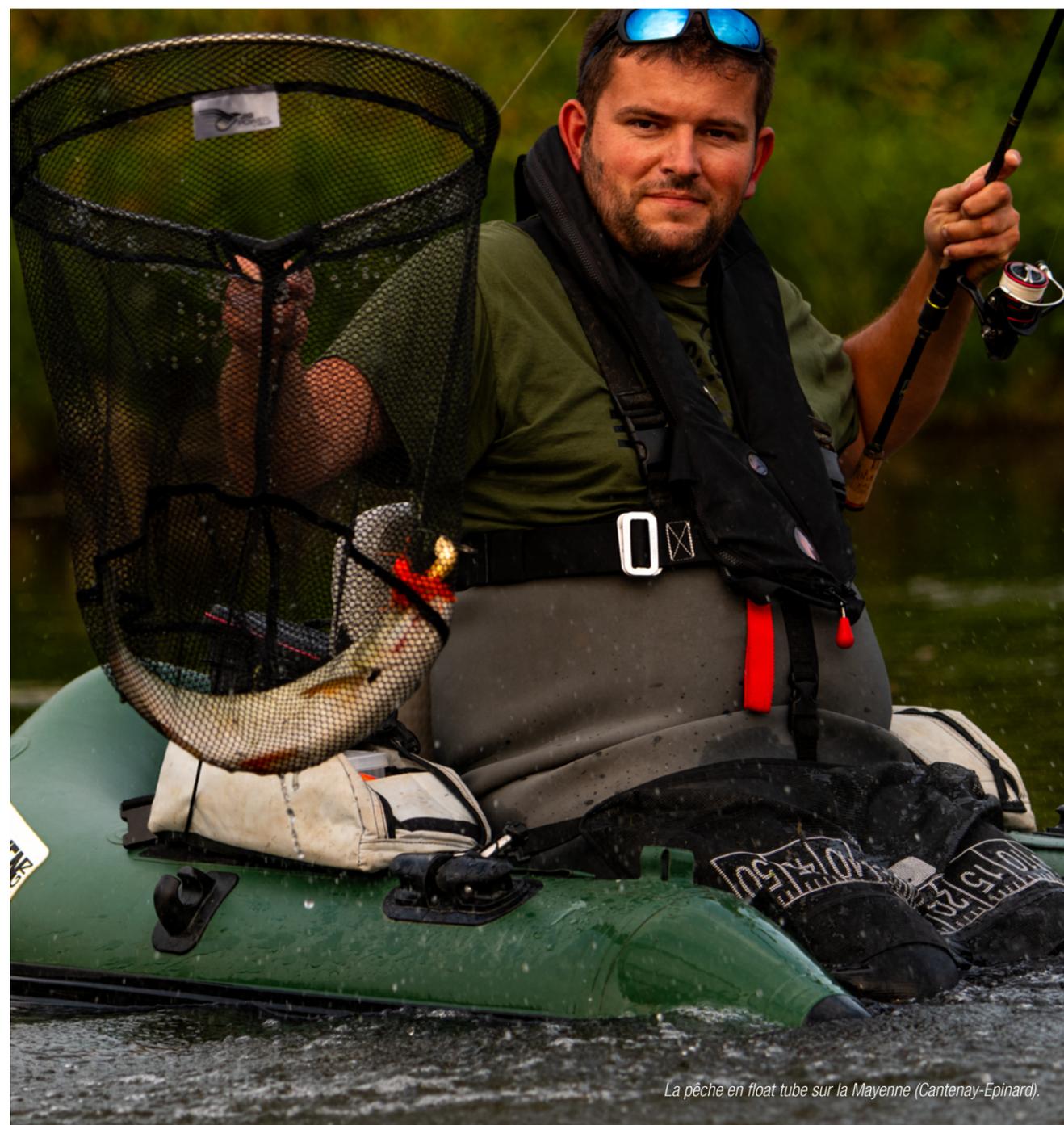


Prêt de matériel

Pour rappel, les associations ont la possibilité d'emprunter :

- Simulateur de pêche : Simulateur, TV et canne à disposition des AAPPMA
- Barnums : 2 stands de 3,5m x 4,5m et 2 stands de 6m x 3m
- Expositions : 2 jeux d'expositions sur les techniques de pêche, en toile et en dur
- Tapis de lancer : Pour acquérir de la précision
- Jeu de pêche magnétique : Destiné aux plus petits
- Aquariums : Avec matériel de filtration et d'oxygénation, ainsi que support

À chaque prêt de matériel, une convention entre la fédération et l'AAPPMA sera établie, et une caution sera demandée.



La pêche en float tube sur la Mayenne (Cantenay-Epinard).

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Dans le but de favoriser l'accès à la pêche ou de mettre en place des aménagements halieutiques, plusieurs projets ont été suivis et réalisés tout au long de l'année 2024. D'autres sont prévus pour les années à venir, tels que la cale de Segré, la cale de Saumur, le parcours famille au Mesnil en Vallée, le parcours famille à Tiercé, et le chemin d'accès Pont de Moine. En revanche, certains projets ont été abandonnés, comme les postes sécurisés de Sèvremoine, la cale de la Baumette et la cale de Denée.

AUTHION – Beaufort-en-Vallée

Dans le cadre d'un projet global de réaménagement des berges, entre le Buzet et le Gué d'Anjan, deux banquettes de 30 mètres de long chacune ont été créées. Ces aménagements visent à faciliter l'accès et la pratique de la pêche.

Organismes	Financements
Fédération Nationale de Pêche	1 965,60 €
Fédération 49	917,28 €
AAPPMA	393,12 €
Commune	1 310,40 €
Syndicat de rivières SMBAA	1 965,60 €



AUTHION – Mouliherne

Les travaux du parcours Famille se sont terminés par l'implantation de nouveaux panneaux et la mise en place de deux plateformes en bois sécurisées pour l'accueil du public.

Organismes	Financements
Fédération Nationale de Pêche	14 285,48 €
EHGO	4 761,38 €
Fédération 49	3 333,28 €
AAPPMA	1 428,54 €



LOIR - Montreuil sur Loir

Sur une parcelle appartenant à l'AAPPMA, confrontée à une problématique de hauteur de berges importante, des banquettes ont été créées pour faciliter la pratique de la pêche. Au total, 10 banquettes de 7 à 9 mètres ont été terrassées, avec un renforcement des berges par pieux et gaules de châtaignier.

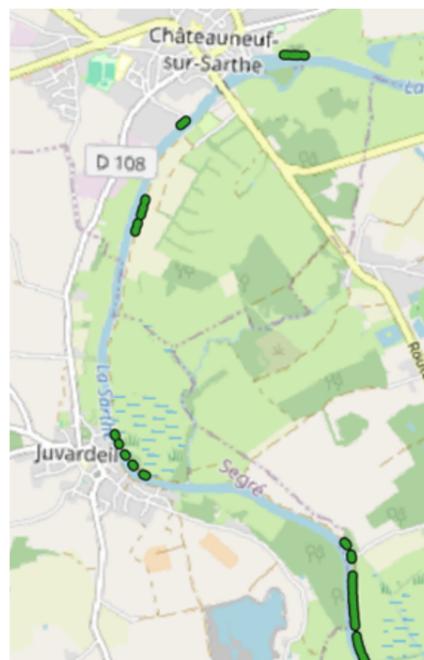
Organismes	Financements
Fédération Nationale de Pêche	2 359,64 €
Fédération 49	2 359,64 €
AAPPMA	6 384,92 €



Entretien de sites de pêche

Plusieurs AAPPMA ont réalisé des entretiens de ripisylve afin d'ouvrir ou d'entretenir des postes de pêche. Le montant des aides versées par la fédération s'élève à environ 3500 €.

Nous rappelons que pour le Domaine Public Transféré, la demande d'entretien ou de création de postes doit être adressée à la fédération, qui la transmet aux techniciens du service rivière du département. Ces derniers localisent chaque intervention sur une cartographie.



Port Ribouet à La Jaille Yvon (Mayenne).



Plan d'eau de la Louisière à Mouliherne.

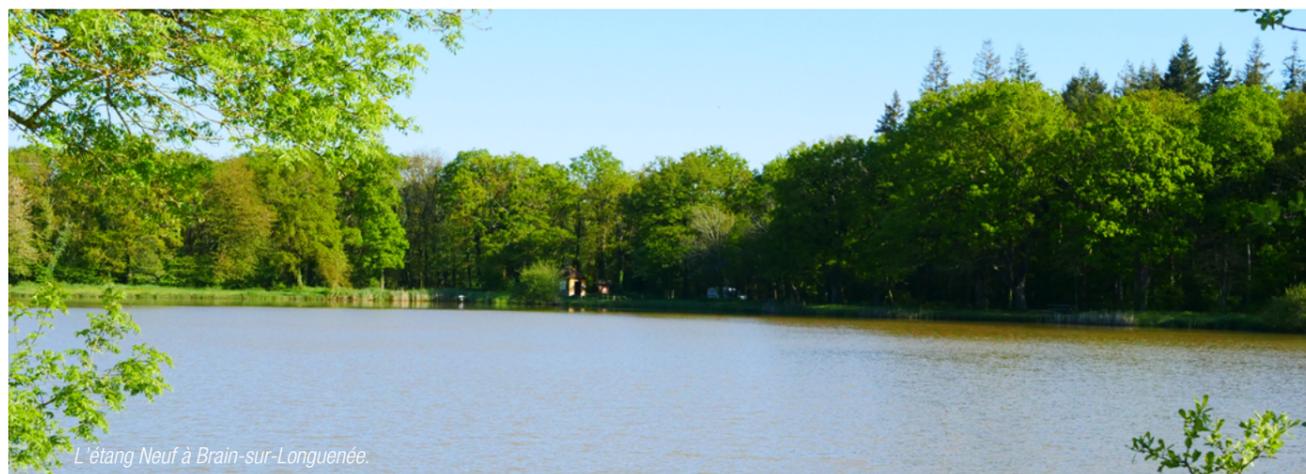


Plan d'eau du Lys à Vihiers.

Conventions de cession de droit de pêche

Des conventions ont été signées sur certains secteurs pour assurer la gestion :

- Étang du Petit Bois au Coudray-Macouard (étang communal)
- Étang Neuf à Brain-sur-Longuenée (étang de l'Office National des Forêts)



L'étang Neuf à Brain-sur-Longuenée.

Labellisation des parcours de pêche

Les parcours labellisés créés par la FNPF sont divisés en trois catégories, chacune avec des critères spécifiques :

- Parcours famille
- Parcours découverte
- Parcours passion

Trois parcours ont été visités et validés par le comité régional de labellisation le 31 octobre 2024 :

- Parcours famille de Port Ribouet à la Jaille-Yvon
- Parcours famille et passion de la Louisière à Mouliherne
- Parcours famille de l'étang du Lys à Vihiers

Deux parcours famille feront l'objet d'une visite en 2025 : l'étang des Tardivières à Tiercé et la Grand' Fosse au Mesnil-en-Vallée.



Hébergement pêche

Le label est attribué par la Fédération Départementale de Pêche et l'Agence Départementale de Tourisme à des hébergements ouverts à la location, tels que chambres d'hôtes, hôtels, villages de vacances, campings, gîtes, pour lesquels les propriétaires ou exploitants en font la demande. Ces hébergements doivent répondre à certains critères.

Parmi les principaux, nous pouvons citer :

- La proximité avec des lieux de pêche présentant un intérêt certain pour la pêche ainsi qu'une bonne qualité environnementale.
- 5 mois d'ouverture de la location durant la période de pêche.
- Mise à disposition d'un local spécifique sécurisé (pour stockage du matériel, séchage...), d'un point d'eau, et de moyens de conservation des appâts vivants (réfrigérateur).

À noter que le bac à vif ne fait plus partie des critères obligatoires.

L'hébergement sera visible sur les sites des fédérations départementales et nationales, ainsi que sur www.anjoutourisme.com.

Le label, valable 5 ans, deviendra payant en 2025 pour les nouveaux hébergements et pour les renouvellements.



LISTE DES HÉBERGEMENTS PÊCHE DANS LE MAINE-ET-LOIRE		
Hébergements	Communes	Contacts
Camping Portes de l'Anjou	Durtal	02 41 76 31 80
Camping La Promenade	Montjean sur Loire	02 41 39 02 68
Camping Les Nobis d'Anjou	Montreuil-Bellay	02 41 52 33 66
Gîte Le Buisson	Chalonnnes sur Loire	06 10 99 55 67
Le Gîte Le Pré	Rablay sur Layon	02 41 78 39 05
Le Domaine des 3 Villages	Bouchemaine	06 08 74 10 31
L'Amour de la Loire	Ingrandes sur Loire	06 23 92 16 31
Camping Le Morédéna	Morannes sur Sarthe	02 41 42 76 95
Camping l'Orée des Boires	Drain	06 72 02 93 89
Gîte et chambres d'hôtes Les Remparts	Montreuil-Bellay	06 76 71 22 82

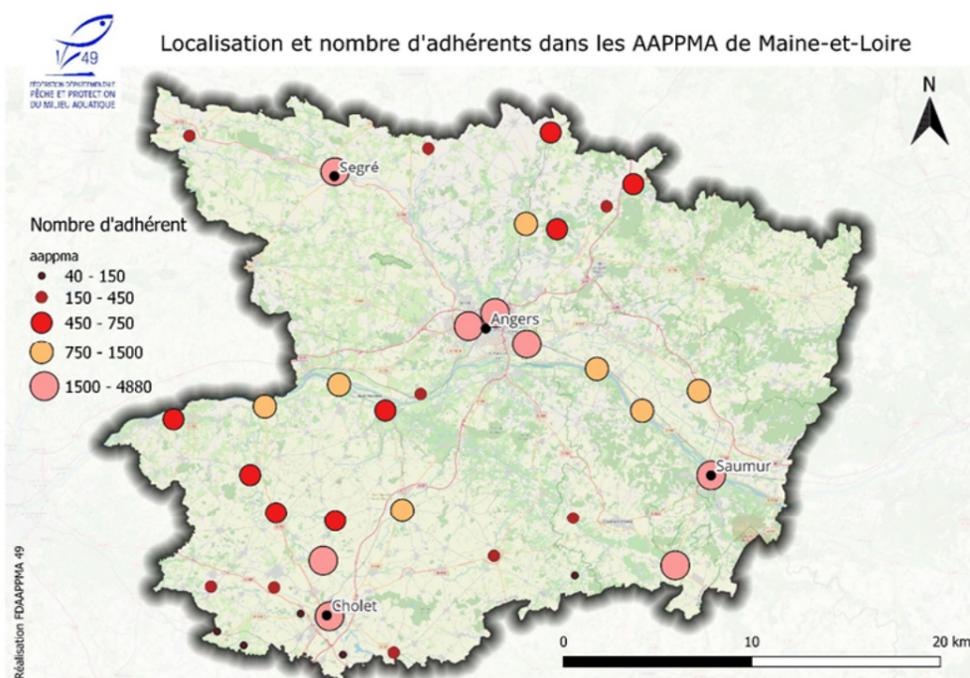
Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

Un état des lieux a été réalisé sur l'ensemble du département.

Ce document présente l'organisation de la pêche en France, ainsi qu'un aperçu du Maine-et-Loire et de l'offre de pêche dans notre département, incluant :

- Les cartes de pêche et les réseaux de distribution.
- L'évolution des effectifs de pêcheurs.
- L'étude socio-économique.
- La réglementation et la surveillance (réserves, quotas, classement des étangs, dates d'ouverture, surveillance...).
- L'offre de pêche (étangs, parcours spécifiques, pêche de la carpe de nuit, label, équipements, entretien de la ripisylve, tourisme pêche, sites privés, clubs de pêche...).
- L'initiation et la formation (APN, animations scolaires, centres de loisirs, grand public...).
- La communication (fédération et AAPPMA).

Ce document, envoyé à la FNNP, doit désormais servir de base pour formuler des propositions visant à développer la pêche au cours des prochaines années sur les différents bassins versants.



Commission Communication

Bernard MERLIN & Marylise VINCENT - Élus référents
Jocelyn DROCHON - Salarié référent

Campagne photographique

En 2023, la Fédération a mené une campagne photographique dans le but de valoriser les différentes techniques de pêche. Ces reportages photos ont été réalisés par Erwan Balança, journaliste et photographe professionnel travaillant principalement pour des magazines de pêche spécialisés (comme La Pêche et les Poissons, le Chasseur Français, etc.).

Il restait encore deux reportages à terminer sur les pêches de la carpe et du silure. Le reportage sur la pêche du silure a été réalisé sur la Loire durant l'année 2024.

Le reportage carpe n'a pas pu être calé durant l'année pour diverses raisons (pêcheurs peu disponibles, conditions météorologiques, niveaux d'eau trop élevés, etc.). Les photos retenues pour chaque reportage, permettent d'illustrer les différents types de supports de communication de la Fédération.

De plus, en accord avec le photographe, certaines des photos prises durant les reportages, ont servies à illustrer des articles dans la presse spécialisée ou pour un livret réalisé par la Fédération Nationale de Pêche en France.



Site Internet



Après la refonte graphique du site Internet de la Fédération en 2023, l'arborescence et les contenus ont été revus afin d'apporter plus de clarté et de lisibilité dans la recherche d'informations pour les utilisateurs.

Concernant l'arborescence, une nouvelle rubrique dédiée à la Maison Pêche Nature a été ajoutée, afin de faire la promotion des activités proposées aux différents types de publics.

Enquête sur le brochet

Dans le but de mieux comprendre la pêche du brochet dans le département et les attentes de nos adhérents par rapport à cette espèce, une enquête brochet a été menée aux mois d'août et de septembre derniers.

Un formulaire a été mis en ligne et près de 570 pêcheurs ont pris le temps d'y répondre. Une synthèse des réponses a été effectuée en interne et une restitution est programmée fin mars 2025 à l'occasion d'une conférence à la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé.

Elles permettront d'orienter certains choix sur la gestion de cette espèce et la mise en place de certains projets dans le futur.



Carte interactive

La carte interactive continue toujours de bien fonctionner. L'an passé, nous annonçons 540 000 visiteurs. Aujourd'hui, nous avons dépassé les 950 000 visites, preuve que beaucoup d'adhérents consultent cet outil. De plus, lors de demandes de renseignements liées à la réglementation (par téléphone, mail, lors d'actions de contrôle, etc.), nous orientons souvent les personnes vers cette carte interactive qui permet de répondre à beaucoup de leurs interrogations.

Un nouveau format de la carte interactive a été conçu par un géomaticien de la Fédération. Elle a été enrichie en informations et devrait être mise en ligne courant 2025.



Plan réglementation et guide de pêche 2025

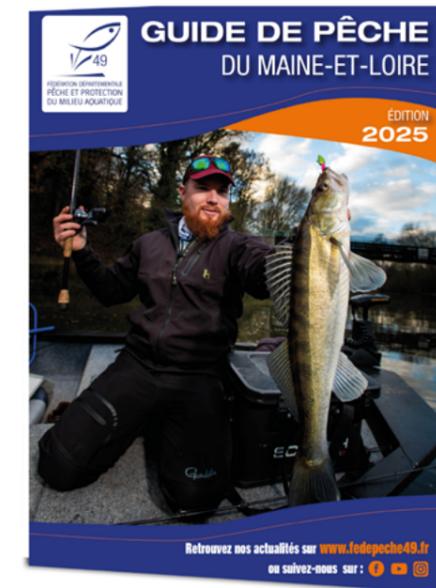
Le guide de pêche et le plan réglementation ont connu un grand changement pour cette année 2025. Fini le guide de pêche papier avec ces dizaines de pages qui étaient remis à chaque adhérent lors de l'achat d'une carte de pêche chez l'un de nos dépositaires.

Les montants de plus en plus élevés de réalisation du guide de pêche par notre agence de communication et l'augmentation conséquente du prix du papier de ces dernières années, ont amené la commission communication de la Fédération, à revoir nos productions afin de limiter nos dépenses.

Pour cette année 2025, un plan réglementation plus détaillé a été réalisé en interne et a été imprimé en 28 000 exemplaires. Il regroupe les points réglementaires essentiels pour l'année en cours. Il sera le principal support de communication en 2025.

Le guide de pêcheur a également été réalisé en interne par notre chargé de développement communication. Il est consultable en version numérique sur le site Internet de la Fédération.

Cette nouvelle façon de procéder, aura permis d'économiser plus de 20 000 euros au niveau du budget de la Fédération.



Facebook

La page Facebook de la Fédération continue d'être alimentée en publications liées aux activités de la Fédération ou des AAPPMA. Ce sont aujourd'hui plus de 7 700 abonnés qui suivent la page. Certains utilisateurs profitent de cette page pour venir s'informer ou se renseigner sur certains points réglementaires ou informatifs.



Instagram

La Fédération a une page Instagram et compte plus de 1 200 abonnés. Elle permet de toucher un public plus jeune par rapport à Facebook. Ce réseau social est basé principalement sur le partage de photos et permet de relayer les activités de notre réseau associatif.

Quelques chiffres en 2024

- ▶ 379 853 vues sur Facebook.
- ▶ 37 559 vues sur Instagram.
- ▶ 10 502 vues sur YouTube.
- ▶ 308 publications sur Facebook.
- ▶ 167 publications sur Instagram.



YouTube

Afin de promouvoir ses activités ou celles de nos AAPPMA, de nouvelles vidéos ont été ajoutées sur la page YouTube de la Fédération durant l'année 2024.

Au total, 9 vidéos ont été publiées en 2024 :

- ✓ Vidéo sur le Carna Junior 49 à Chalonnes sur Loire - octobre 2023.
- ✓ Vidéo sur l'Open Carnassiers de Bouchemaine - novembre 2023.
- ✓ Vidéo sur l'Open Carnassiers de Saint Florent le Vieil - juin 2023.
- ✓ Conférence sur la pêche à la grande canne et au feeder à la Maison Pêche Nature - février 2024.
- ✓ Conférence sur la pêche de l'aspe - mars 2024.
- ✓ Conférence sur la gestion et le partage de l'eau - mars 2024.
- ✓ Vidéo sur le Carna Junior 49 à Chalonnes sur Loire - juin 2024.
- ✓ Vidéo sur le Carna Junior 49 à Saumur - mai 2024.
- ✓ Vidéo sur la vidange de la frayère de la Jubaudière sur l'Evre - avril 2024.



Promotion des événements de la Fédération

La Fédération a continué la mise en place d'événements à destination des jeunes et des adultes avec :

- ✓ Le Junior Fishing Tour Leurres et Coup – compétition de pêche aux leurres du bord pour les jeunes
- ✓ Le Challenge Anjou Carnassiers – compétition de pêche aux leurres en bateau sur plusieurs dates

Ces manifestations ont nécessité de faire la promotion pour chaque événement et de créer certains outils plus spécifiques : affiches, flyers, promotion via les réseaux sociaux, le site internet, www.cartedepeche.fr, réalisation de textiles pour les lots des différents challenges, etc.

De plus, la réalisation de la promotion des événements comme la Fête de la Pêche à Brissac-Quincé, la Journée Nature Junior à Bouchemaine ou la Maison Pêche Nature en fête ont fait partie de l'activité du service durant l'année 2024.



Panneaux informatifs pour les plans d'eau

Dans le but d'avoir une cohérence départementale, la Fédération a la volonté de mettre en place des panneaux informatifs sur l'ensemble des plans d'eau de notre réseau. Ces panneaux ont pour but de présenter et d'informer de la réglementation en vigueur pour chaque parcours.

En début d'année 2024, la Fédération a adressé un courrier pour présenter ce projet à l'ensemble des AAPPMA gestionnaires de plans d'eau.

Près d'une quinzaine de panneaux ont été réalisés durant l'année 2024 et d'autres sont toujours en cours (attente de validation de collectivités pour implanter les panneaux).

L'opération sera renouvelée pour l'année 2025. N'hésitez pas à vous rapprocher de notre chargé de développement communication.



Affiches, flyers, dépliants, etc.

Tout au long de l'année, des affiches, flyers, dépliants, ... sont réalisés pour la Fédération et les AAPPMA (assemblées générales, concours de pêche, animations pêche, Ateliers Pêche Nature, etc., valorisation des activités de la Maison Pêche Nature, etc.).



Panneaux informatifs sur les réserves de pêche

Dans le but d'informer nos pêcheurs et le public sur la présence de réserves de pêche sur la Mayenne, la Fédération, en accord avec les services du Département, a mis en place des panneaux informatifs sur l'ensemble des réserves en aval des ouvrages.

Ils présentent les zones cartographiées des réserves propres à chaque ouvrage, l'intérêt des réserves et les risques encourus lorsque vous y pêchez.

A terme, cette opération pourrait être déclinée sur d'autres cours d'eau.



Communication via www.cartedepeche.fr



Le mailing via la base de données du site www.cartedepeche.fr a été utilisé à de nombreuses reprises en direction des adhérents ayant renseignés leur mail lors de l'achat de leur carte de pêche.

Pour les AAPPMA, depuis la fin d'année 2024, il est possible que vous utilisiez ce module de mailing, afin de communiquer des informations à vos adhérents. Certains d'entre vous, ont déjà utilisé cet outil pour informer de leurs dates d'assemblées générales.



Presse

Des communiqués de presse pour l'ouverture de la première catégorie et de l'ouverture de la pêche du brochet ont été réalisés et diffusés auprès de la presse locale. Quelques articles sont parus dans le Courrier de l'Ouest ou Ouest-France à la suite de ces envois.

D'autres articles de presse sont parus au cours de l'année pour faire état des activités de la Fédération.



Commission Réglementation Police de la Pêche

Bernard MERLIN - Élu référent
Vincent VERRON - Salarié référent

Bilan des actions de surveillance



Le Lac de Maine à Angers.

En 2024, de nombreuses actions de jour comme de nuit, ont été organisées et coordonnées dans l'objectif constant de faire respecter la réglementation de la pêche en eau douce, afin de préserver les espèces et leurs milieux.

Il faut savoir que les plus de 4000 heures de surveillance ont été réalisées par la brigade départementale et les gardes pêche particuliers, sans compter la garderie fédérale.

Nous remercions également nos partenaires du quotidien :

- ✓ Le Groupement de Gendarmerie du Maine-et-Loire,
- ✓ Les Polices Municipales et pluri-communales de notre département,
- ✓ Les Parquets d'Angers et de Saumur,
- ✓ Les Fédérations de Pêche voisines.

En 2024, notre convention de partenariat avec le Groupement de Gendarmerie de Maine-et-Loire a été mise à jour, et de nouvelles Polices Municipales ont également conventionné avec la Fédération (notamment celles du Lion d'Angers et de Montreuil-Juigné).

Tableau récapitulatif des actions de surveillance menées depuis 2019.

Année	Nombre de pêcheurs contrôlés	Nombre de procédures engagées	Nombre de kilomètres parcourus (voiture)
2019	6 040	46	27 080
2020	5 977	110	31 628
2021	7 856	173	53 134
2022	12 766	431	+ 90 000
2023	11 788	338	+ 80 000
2024	13 256	358	+ 80 000

Ce bilan est toutefois partiel, certaines fiches de tournées sont manquantes ou incomplètes au moment de son élaboration.

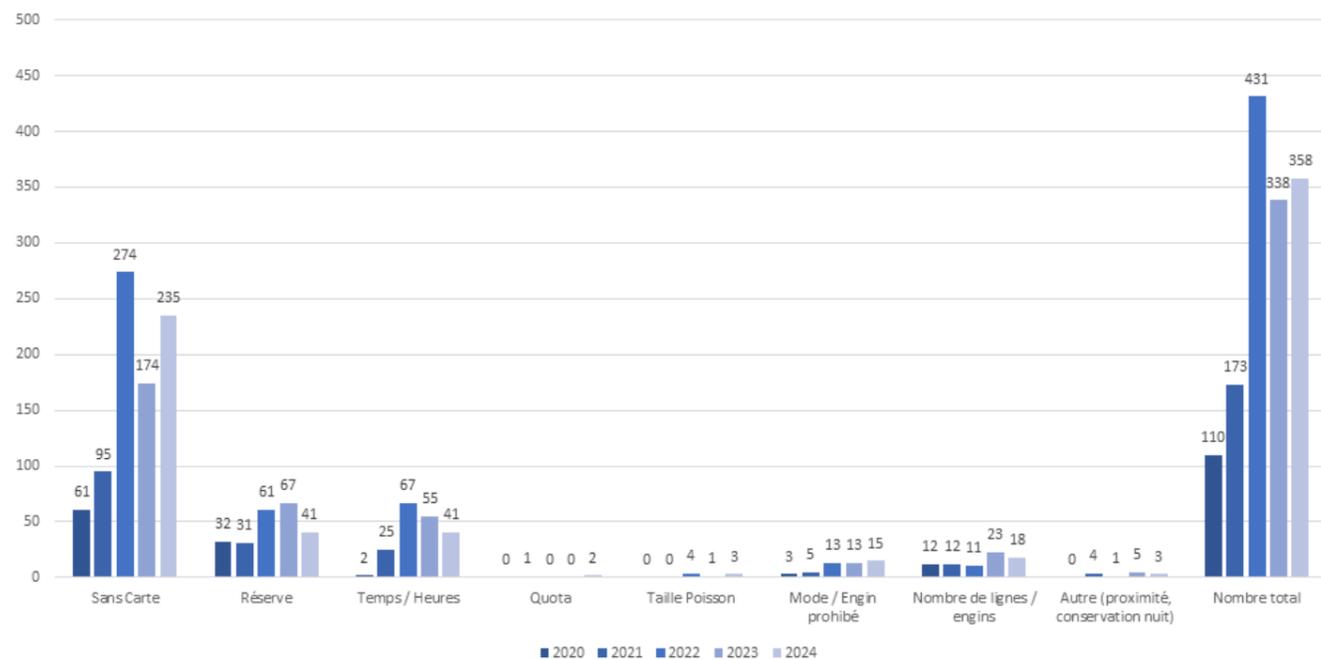
Il est important de savoir que 358 personnes ont fait l'objet d'un procès-verbal d'infraction à la police de la pêche en eau douce en 2024. Un même procès-verbal peut contenir plusieurs infractions distinctes.

Au total, sur les 358 procédures engagées, plus de 860 infractions ont été constatées.



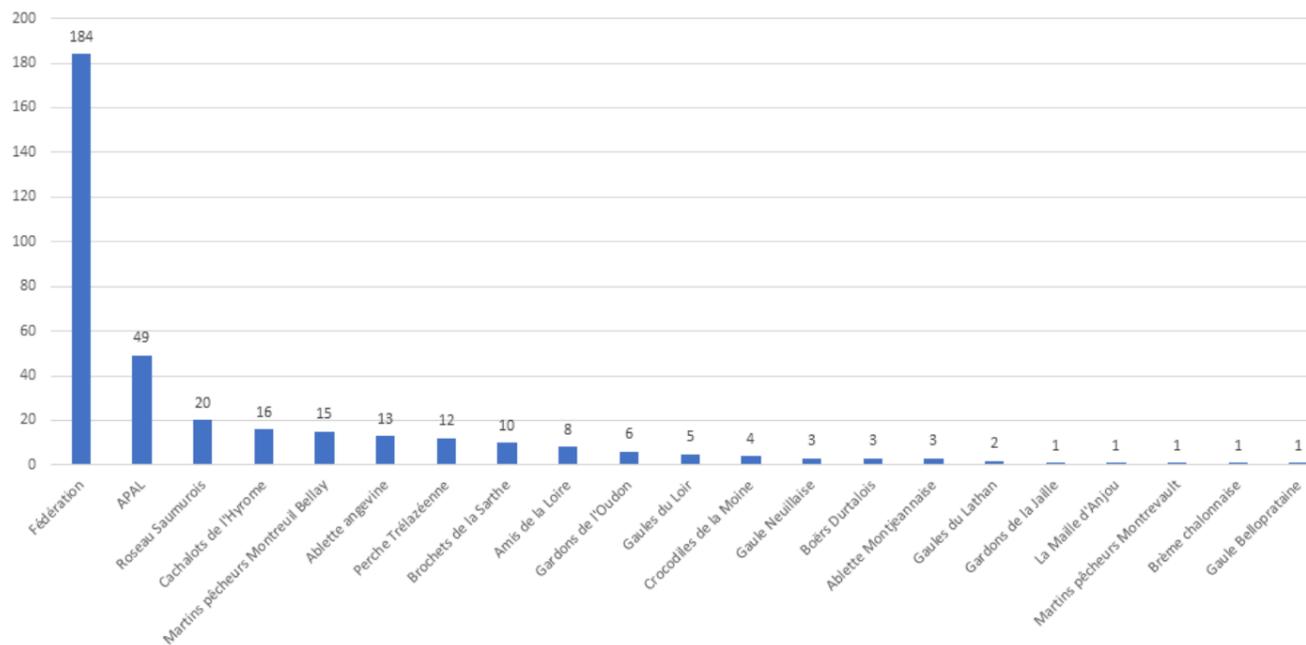
Etang de Chambiers à Durtal.

Répartition des infractions de 2020 à 2024



La pêche sans carte reste l'infraction la plus fréquemment constatée avec 235 procès-verbaux établis en 2024.

Répartition des procès-verbaux 2024 FD/AAPPMA



Focus sur deux actions de Police Pêche en 2024

La Fédération réalise des contrôles en canoë, un moyen permettant d'être au plus proche des pêcheurs. En juillet 2024, une journée de contrôle a eu lieu sur le Louet. Lors de cette tournée, une personne a été contrôlée en infraction : elle pêchait l'anguille avec un engin ne comportant pas de plaque d'identification. De plus, les anguilles conservées par le pêcheur, n'avaient pas été inscrites sur le carnet de capture.



Pour rappel, la pêche en eau douce avec un filet, des engins ou des instruments prohibés, est une infraction de classe 3 pouvant aller jusqu'à 350 euros. La capture d'anguilles en eau douce sans déclaration de capture, est une infraction de classe 5 qui est passible d'une amende pénale de 1 500 euros.

Le 15 août 2024, une opération de contrôle a été réalisée sur la Loire et le Louet. Une équipe d'agents assermentés a contrôlé le secteur. Lors de cette action, plus de soixante-dix pêcheurs ont été contrôlés dont 15 en infraction pour avoir pêché sans carte de pêche. Soit un pêcheur sur cinq en infraction.



Baux de pêche



Inès DAVID, notre apprentie, a bien avancé sur la mise à jour des baux de pêche sur le domaine privé.

Durant l'année 2024, de nombreuses communes et AAPPMA ont été rencontrées dans l'objectif dans un premier temps de mettre à jour et/ou de signer des baux de pêche avec les communes.

Plusieurs AAPPMA ont bien progressé et sont désormais à la recherche de baux avec les propriétaires privés.

Ce travail est énormément chronophage pour les bénévoles et la Fédération. Il est impératif que nous travaillions ensemble pour mener à bien cette tâche.

En ce début d'année 2025, Inès travaille sur une cartographie départementale et par association afin de répertorier les baux récupérés. Chaque AAPPMA disposera prochainement d'une cartographie de son secteur avec un tableau de recensement.

Attention : la mise à jour et le renouvellement des baux de pêche est un travail qui ne doit pas s'arrêter. Il est important de veiller à ce que les baux récupérés restent à jour et d'essayer d'en établir de nouveaux avec d'autres propriétaires. Sans cette vigilance constante, le travail d'Inès pourrait être perdu d'ici une dizaine d'années.

Fiche alerte braconnage

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique met en place un formulaire pour signaler les infractions à la police de la pêche ou qui portent atteinte au milieu aquatique.

Pour nous faire remonter toutes informations en la matière, cliquez sur le lien suivant : <https://forms.gle/3sLKilJCAUU1Hg7R9>

Plus les informations seront précises sur le signalement que vous souhaitez faire remonter, plus elles seront exploitables.

Ce lien est disponible sur notre site internet.

Fiche Alerte Braconnage

En remplissant ce formulaire, vous acceptez que vos données soit communiquées à la FDAPPMA 49 ainsi qu'elle prenne contact avec vous si besoin.

Jocelyndrochon49@gmail.com [Changer de compte](#)

* Indique une question obligatoire

Adresse e-mail *

Votre adresse e-mail

NOM et Prénoms *

Votre réponse

Numéro de téléphone *

Votre réponse



NOS PARTENAIRES



Direction
Départementale
des Territoires
MAINE-ET-LOIRE



établissement public du ministère
chargé du développement durable



Et de nombreux
partenariats avec les
syndicats de rivières.



**Fédération de Maine-et-Loire
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique**

1280 rue de la Gachetière
Montayer - Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

02 41 87 57 09

secretariat@fedepeche49.fr

www.fedepeche49.fr

Retrouvez nous aussi sur...



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE